

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Dossier de presse



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| - Extraits de la déclaration du Président de la République sur la LPM lors de ses vœux aux armées | 5 |
| - Message de la ministre des Armées | 7 |
| Introduction – Un projet de loi de programmation militaire de renouveau portant une ambition de long terme pour la défense de la France | |
| A - À QUOI SERT UNE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM) ? | 9 |
| B - UNE LPM QUI RÉPOND AUX MENACES ET AUX ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA REVUE STRATÉGIQUE | 11 |
| C - CHIFFRES CLÉS LPM 2019-2025 | 13 |
| D - UNE LPM SINCÈRE RÉALISTE ET COHÉRENTE | 17 |
| | |
| 1. « Une LPM à hauteur d’homme », pour redonner du souffle à nos armées | |
| A - APPORTER RAPIDEMENT DES RÉPONSES À LA SITUATION ACTUELLE DES ARMÉES | 19 |
| B - AMÉLIORER LES CONDITIONS D’EXERCICE DU MÉTIER MILITAIRE | 23 |
| > Un intérêt accru porté aux militaires et à leurs familles | |
| > Des équipements individuels améliorés et modulaires | |
| > Une priorité à l’amélioration du « quotidien du soldat » et des conditions d’exercice du métier des armes qui s’appuie sur des infrastructures réhabilitées | |
| > Dynamiser la gestion des ressources humaines des parcours/des carrières au sein du ministère des Armées | |
| > Renforcer le lien entre armées et Nation | |
| C - PERMETTRE À NOS ARMÉES DE RÉPONDRE DURABLEMENT À LEURS MISSIONS | 31 |
| > Un effort en faveur de l’activité | |
| > Des soutiens améliorés et plus efficaces | |
| | |
| 2. Des armées dotées d’équipements modernisés | |
| A - UNE MODERNISATION ACCÉLÉRÉE POUR UN OUTIL MILITAIRE COHÉRENT ET COMPLET | 35 |
| > Armée de Terre | |
| > Marine Nationale | |
| > Armée de l’Air | |
| B - LE RENOUVELLEMENT ET LA MODERNISATION DE NOTRE DISSUASION NUCLÉAIRE | 41 |
| | |
| 3. Une LPM qui garantit l’autonomie stratégique nationale et européenne | |
| A - UN EFFORT SUR LES FONCTIONS « PRÉVENTION » ET « CONNAISSANCE-ANTICIPATION » | 43 |
| > Une priorité confirmée au renseignement | |
| > Rendre à la fonction « prévention » toute son importance | |
| > Le renforcement des composantes cyber | |
| > Des investissements accrus pour la surveillance de l’espace exo-atmosphérique | |

| | |
|--|----|
| B - UNE RELANCE DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE | 49 |
| ➤ Une coopération opérationnelle accentuée | |
| ➤ Renforcement de la BITD européenne | |
| C - DES PARTENARIATS AVEC DES PUISSANCES MONDIALES ET RÉGIONALES | 51 |
| 4. L'innovation et la modernisation au cœur de notre stratégie de défense | |
| A - L'ENJEU MAJEUR DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE | 53 |
| B - UNE BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE (BITD) CONSOLIDÉE | 55 |
| C - LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU MINISTÈRE DES ARMÉES | 57 |
| D - UNE TRANSFORMATION ET UNE MODERNISATION EN PROFONDEUR DU MINISTÈRE | 59 |
| E - FOCUS SUR LES COOPÉRATIONS DU FUTUR | 61 |
| F - FOCUS : LA CONNECTIVITÉ EST LA CLÉ DES COMBATS DE DEMAIN | 63 |
| Annexe : les éléments chiffrés détaillés de la LPM | 65 |

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE MONSIEUR EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019-2025 LORS DE SES VŒUX AUX ARMÉES (19 JANVIER 2018)



Crédits : AFP

« Dans cet environnement qui remet en cause les certitudes et les repères de trois décennies, seule une France forte, maîtresse de son destin, peut apporter des réponses aux crises contemporaines, promouvoir ses valeurs et faire valoir ses intérêts. Cette ambition ne peut se passer (...) d'une défense de premier plan, soutenue par une grande armée, forte et crédible, capable d'agir face à toutes les menaces et dans tous les espaces »

Emmanuel MACRON, Président de la République,
Préface de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017

« Vous le savez, considérant que le monde devenait moins dangereux, la part de la richesse nationale consacrée à la défense a été progressivement réduite par les gouvernements depuis vingt ans, (...) J'ai décidé d'arrêter cette lente érosion de nos capacités militaires et de prendre un engagement fort qui sera décliné dans cette loi de programmation militaire. »

« Le projet de loi de programmation militaire (...) portera la trajectoire des ressources à 2 % du produit intérieur brut en 2025, avec des marches d'ores et déjà garanties de 1,7 milliard d'euros chaque année jusqu'en 2022, de 3 milliards d'euros en 2023. Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, c'est un effort inédit et incomparable. »

« J'ai la conviction que notre défense est absolument prioritaire et j'assume devant la Nation mes choix de vous donner ces budgets ; mais vous ne devez pas ignorer qu'ils traduiront par ailleurs une réduction des ressources accordées à d'autres politiques publiques dès lors que je veux que chaque euro dépensé contribue directement et efficacement à l'amélioration de notre outil. »

« Je vous parle là de chiffres, de budget, car ils sont l'indicateur de l'effort consenti. Pourtant pour la défense comme pour les autres domaines de l'action publique, ce n'est pas le moteur budgétaire qui me guide et qui doit nous guider. Ce qui doit nous guider, c'est la juste place de la France dans le concert des nations. C'est la réalité opérationnelle des engagements d'aujourd'hui et de demain. C'est ce que nous voulons préserver en national et ce que nous devons faire en coopération. C'est le juste milieu qu'il faut trouver entre les opérations à mener, le maintien des compétences et des aptitudes et la préparation du futur. C'est le balancement entre la gestion du court terme et la prise en compte du temps long. »

« C'est pourquoi je veux que notre outil militaire s'adapte pour répondre aux crises d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'aux nouveaux modes de conflictualité que je décrivais. Et je veux également des mesures à hauteur d'homme, dont l'effet puisse se faire sentir positivement dans le quotidien de vos missions. Il nous faut donc à la fois, dans cette stratégie nouvelle et ces engagements, être à la hauteur des nouvelles menaces et changer le quotidien de nos soldats, parce qu'ils en ont besoin, parce que nous le devons. »

Emmanuel MACRON, Président de la République,
Extraits des Vœux aux armées, Toulon, 19 janvier 2018



Les armées ont été soumises ces quinze dernières années à deux tendances contradictoires : d'un côté, des moyens financiers et des effectifs en réduction et les impasses capacitaires qui en ont résulté ; de l'autre, des opérations plus nombreuses et des engagements plus nécessaires.

Si nos armées ont su se réformer, s'adapter, agir en opération avec une efficacité totale et tenir parfaitement leur rang, la situation ne pouvait plus durer. Le projet de loi de programmation militaire 2019-2025 met fin, résolument, à ces tendances contradictoires.

La Revue stratégique approuvée par le Président de la République à l'automne tire un constat clair : le monde est plus instable, plus violent, plus imprévisible. La menace terroriste ne faiblit pas et les tensions d'aujourd'hui peuvent être les conflits de demain. Les conflits changent, ils sont plus déséquilibrés, plus numériques, plus pernicious. Face à ces enjeux, la France doit faire entendre sa voix, compter, peser et agir.

Le projet de loi de programmation militaire 2019-2025 offre donc à notre défense les moyens de son renouveau. Le cap a été fixé par le Président de la République et 2 % de notre PIB seront consacrés d'ici 2025 à la défense. Concrètement, ce sont près de 200 milliards d'euros que notre Nation investira dans sa défense entre 2019 et 2023. Cette LPM offre les moyens financiers d'un engagement durable et soutenable, elle en offre également les moyens humains, en inversant résolument la tendance baissière des effectifs avec 6 000 créations de postes prévues.

La France doit être prête à intervenir et à vaincre partout où ses intérêts sont menacés, partout où la stabilité internationale l'impose. Nous nous sommes donc fixés une ambition pour 2030, celle de disposer d'un modèle d'armée complet et équilibré, capable de garantir notre excellence et notre efficacité sur l'ensemble des fonctions stratégiques qui fondent notre défense : la dissuasion, la prévention, la connaissance et l'anticipation, la protection et, bien sûr, l'intervention.

Cette loi de programmation militaire nous donne les moyens de cette ambition. Elle se place à hauteur d'homme, en accordant une attention particulière aux femmes et aux hommes qui servent nos armées ainsi qu'à leurs familles. Elle prévoit le renouvellement de nos capacités opérationnelles, pour mettre fin aux carences du passé et préparer l'avenir. Cette loi de programmation, c'est un engagement pour notre autonomie stratégique avec des moyens accrus pour le renseignement ou la lutte dans le cyberspace. Ce projet de loi de programmation militaire prend le parti de la coopération et de l'Europe. Enfin, la LPM 2019-2025 ouvre la voie à des armées résolument modernes et innovantes avec plus de crédits pour la recherche, pour l'innovation, pour le renouvellement et l'accélération de nos grands programmes d'armement.

Les enjeux sont trop décisifs pour envisager d'échouer. Les moyens supplémentaires consentis par la Nation nous obligent. Pour les Français, pour notre sécurité, pour notre liberté, nous devons réussir. Le projet de loi de programmation militaire 2019-2025 nous en offre les moyens et j'ai toute confiance en la détermination et la qualité de chacun.

Nous allons faire le renouveau des armées et nous y parviendrons, ensemble.

Florence Parly
ministre des Armées



A - À QUOI SERT UNE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM) ?

Depuis le début de la V^e République en 1958, les lois de programmation militaire (LPM) se succèdent, s'inscrivant dans une logique de planification financière. Elles ont pour objet d'établir une programmation pluriannuelle des dépenses de l'État en matière militaire, à un horizon compris entre quatre et sept ans.

Historiquement, elles permettent de préparer l'avenir de notre défense, notamment en matière d'équipement militaire. Ainsi, le développement et les conditions d'emploi d'un char de combat, d'un sous-marin ou d'un avion de chasse engagent les armées, leur soutien et les industries, pour plusieurs décennies, de la conception au retrait de service actif.

Pour cela, les lois de programmation militaire décrivent notamment le montant et l'affectation des ressources consacrées aux dépenses militaires, ce qui permet des engagements de long terme ainsi qu'un gain de visibilité sur les commandes et les livraisons des équipements. Depuis le début des années 2000, le champ de la LPM a été élargi à tous les moyens qui contribuent à la défense de la Nation, y compris les effectifs, la masse salariale et les dépenses de fonctionnement relatives au soutien des armées.

Au-delà de la détermination des moyens militaires, la LPM est aussi une opportunité de préciser et, le cas échéant, d'adapter la stratégie de défense de la Nation, définissant les grandes orientations du ministère à court et moyen terme, ainsi que les formats des armées et leurs contrats opérationnels. C'est la raison pour laquelle la LPM est généralement précédée d'une réflexion stratégique sur le contexte international et l'évolution des menaces, comme la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale d'octobre 2017.

Pendant la période de la LPM, des actualisations de cette programmation militaire permettent de prendre en compte les éventuels ajustements des moyens des armées, en fonction d'une évolution majeure de la menace, sans remettre en cause les grands principes de la stratégie de défense et de sécurité nationale, ainsi que de permettre au Parlement de vérifier la bonne adéquation entre les objectifs fixés dans la loi et leur réalisation.

La LPM 2019-2025 traduit sur la période l'engagement consenti par la Nation en faveur de sa défense. Elle a été préparée par la ministre des Armées sous l'autorité du Premier ministre. Après avoir été présentée en conseil de défense, en conseil des ministres, la LPM 2019-2025 est examinée et votée par le Parlement, avant sa promulgation au Journal officiel.

B - UNE LPM QUI RÉPOND AUX MENACES ET AUX ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA REVUE STRATÉGIQUE

La Revue stratégique dont les conclusions ont été publiées en octobre 2017 a fixé le cadre de l'élaboration de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Cette LPM, qui doit porter notre effort de défense à 2 % du PIB à l'horizon 2025, intègre l'évolution du contexte stratégique marqué par la persistance du terrorisme, la simultanéité des crises, l'affirmation militaire de puissances établies ou émergentes, l'affaiblissement des cadres multilatéraux et l'accélération des bouleversements technologiques.

C'est dans un environnement instable et incertain, face à des conflits plus durs et à des adversaires mieux armés, que se sont inscrits les travaux de la loi de programmation militaire 2019-2025, afin de donner aux armées les pleines capacités pour remplir leurs missions.

La LPM doit ainsi permettre de consolider notre autonomie stratégique, puis de manière indissociable, contribuer à la construction de l'autonomie stratégique européenne et enfin conserver un modèle d'armée complet et équilibré autour des cinq fonctions stratégiques qui sont interdépendantes et dont l'équilibre garantit la cohérence et la crédibilité de nos forces.

Les fonctions stratégiques seront rééquilibrées en renforçant en particulier les capacités de « connaissance et d'anticipation » et de « prévention », dans une logique d'approche globale et de coopération accrue avec nos partenaires et alliés, notamment européens, pour la gestion et la prévention des crises. Ce rééquilibrage permettra davantage de souplesse et d'agilité d'emploi de nos armées, y compris dans les espaces numérique et exo-atmosphérique.

La dissuasion demeure la clé de voûte de notre stratégie de défense. À ce titre, elle continuera de se fonder sur la posture permanente des deux composantes océanique et aéroportée, qui seront renouvelées et modernisées.

Les armées françaises devront, en outre, être capables d'assurer en permanence la défense et la protection du territoire national et de ses approches, tout en étant en mesure de se déployer en opérations extérieures pour défendre les intérêts nationaux et les ressortissants, assumer les accords de défense, les engagements et les responsabilités internationales de la France.

Enfin, il s'agira d'améliorer les conditions d'exercice du métier militaire, une attention particulière étant portée au « quotidien du soldat », c'est-à-dire aux conditions de vie et de travail du personnel militaire comme civil, et de leurs familles.

Ce modèle permettra aux armées d'agir sur l'ensemble du spectre des opérations, grâce au renforcement de ses aptitudes clés : renseigner et commander, entrer en premier, combattre et protéger, soutenir et durer.



C - CHIFFRES CLÉS LPM 2019-2025

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Génériques

- 2 % du PIB à horizon 2025, 1,91 % en 2023 pour 1,78 % en 2017
- 295 Md€ de besoins programmés sur la période de la LPM 2019-2025
- 198 Md€ de crédits sur la période 2019-2023

| En milliards d'euros courants | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Crédits budgétaires de la mission Défense | 32,4 | 34,2 | 35,9 | 37,6 | 39,3 | 41,0 | 44,0 |
| Hausse annuelle | | +1,8 | +1,7 | +1,7 | +1,7 | +1,7 | +3,0 |

Crédits hors contribution au compte d'affectation spéciale « pensions », hors fonds de concours et attributions de produit rattachés

39,6 Md€ de budget annuel moyen sur la période 2019-2023

+7,4 Md€ en moyenne par an, par rapport à la période 2014-2018

+23 % par an par rapport à la période 2014-2018

100 % de crédits budgétaires, 0 % de recettes exceptionnelles, un budget sécurisé

- une croissance de 3 Md€ en 2023,
- un affermissement des ressources budgétaires pour les années 2024 et 2025 conformément à une actualisation de la LPM en 2021 prenant en compte la situation macroéconomique à cette date en vue d'atteindre 2 % du PIB consacré à l'effort national de défense vers 2025.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total 2019- 2023 | 2024 | 2025 | Total 2019- 2025 |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|------------------------|---------|---------|------------------------|
| Évolution des effectifs | + 450 | + 300 | + 300 | + 450 | + 1 500 | + 3 000 | + 1 500 | + 1 500 | + 6 000 |

+ **6 000** postes civils et militaires supplémentaires sur la période 2019-2025 (dont 3 000 sur la période 2019-2023), portant les effectifs du ministère des Armées hors SIAé à 274 936 en 2025, dont :

1 500 postes supplémentaires dans le domaine de la cyberdéfense et de l'action numérique sur 2019-2025 (notamment afin de porter à 4 000 le nombre de « combattants cyber » contre 3 000 aujourd'hui)

1 500 postes supplémentaires dans le domaine du renseignement sur 2019-2025

750 postes supplémentaires dans le domaine de la sécurité et de la protection sur 2019-2025 (résilience du ministère des Armées)

400 postes supplémentaires pour accompagner les exportations sur 2019-2025

Capacités :

112,5 Md€ au total consacrés aux équipements sur la période 2019-2023, **172,8 Md€** de besoins programmés sur 2019-2025

dont :

25 Md€ pour la dissuasion nucléaire sur 2019-2023

37 Md€ pour les Programmes à effet majeur (PEM) sur 2019-2023 et **59 Md€** programmés sur 2019-2025

22 Md€ pour l'Entretien programmé du matériel (EPM) sur 2019-2023 et **35 Md€** programmés sur 2019-2025

7,3 Md€ pour les dépenses d'investissement des infrastructures de défense sur 2019-2023 et **11 Md€** programmés sur 2019-2025

OPEX-MISSINT :

1,1 Md€ en 2020 pour la provision qui était fixée à **450 M€** en 2014-2017 et **650 M€** en 2018

Innovation :

1 Md€ par an de soutien à l'innovation dès 2022 (études-amont) au lieu de **730 M€** en 2018

Industries de Défense :

10 grands groupes, **4 000 PME et ETI** et **200 000 personnes** travaillent avec les Armées au quotidien

27 000 entreprises partenaires des Armées

Conditions de vie des militaires :

530 M€ débloqués au profit des familles sur la période 2019-2025 (dont **300 M€** déjà planifiés sur 2018-2022 lors de l'annonce du plan Famille)

Masse salariale et fonctionnement (hors CAS pension) :

12,7 Md€ par an en moyenne de dépenses de masse salariale entre 2019 et 2023 (pour **11,2 Md€** par an en moyenne sur la période 2014-2018)

3,8 Md€ par an en moyenne de dépenses de fonctionnement et d'activité entre 2019 et 2023 (pour **3,5 Md€** par an en moyenne sur la période 2014-2018)

Lien armées-Nation / armées-jeunesse

200 M€ par an pour la Réserve

40 000 réservistes

30 000 jeunes par an bénéficiaires du plan égalité des chances qui fera l'objet d'un développement et d'un plan de modernisation

1 000 places par an pour le service militaire volontaire



D - UNE LPM SINCÈRE RÉALISTE ET COHÉRENTE

La Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 consacrera la remontée de l'effort de défense de la France, voulue par le Président de la République, pour faire face aux menaces décrites par la Revue stratégique d'octobre 2017.

En rupture avec la tendance observée pendant la précédente décennie, cette LPM vise à rehausser l'effort de la France au profit de sa défense pour atteindre un effort national de défense de 2 % du PIB à l'horizon 2025. Il s'agit donc d'une LPM de renouveau.

Pour réaliser le modèle d'armée complet et équilibré voulu par le Président de la République à travers l'Ambition 2030, la LPM 2019-2025 dote ainsi les armées des ressources nécessaires pour se moderniser et être capables de remplir leurs missions de manière soutenable et dans la durée, c'est-à-dire en maintenant un niveau d'engagement conforme aux contrats opérationnels fixés, sans dégrader le capital opérationnel, à la fois en termes de ressources humaines et de matériels.

À ce titre, la LPM prévoit des ressources à hauteur de 198 milliards d'euros sur la période 2019-2023, soit 39,6 milliards d'euros par an en moyenne sur la période. Cela représente une hausse inédite de 1,7 milliard d'euros par an jusqu'en 2022, puis de 3 milliards d'euros en 2023.

Par rapport à la période 2014-2018, cela représente un effort financier de +23 %, soit +7,4 milliards d'euros par an en moyenne.

Ces crédits seront exclusivement constitués de crédits budgétaires, sans recettes exceptionnelles venant couvrir des dépenses programmées. Dans la mesure où les recettes exceptionnelles (produit des cessions immobilières par exemple) étaient par nature incertaines dans leur montant et dans leur calendrier, cela représente une sécurisation importante des ressources des armées et donc une meilleure visibilité sur leurs investissements.

Plus certaine et plus sincère, la LPM prévoit également de porter la provision des OPEX et des MISSINT à un niveau plus proche de celui qui a été constaté ces dernières années. Ainsi, le montant de la provision qui était fixé à 450 millions d'euros est rehaussé progressivement pour atteindre 1,1 milliard d'euros en 2020.

À ces ressources budgétaires, s'ajoute la création de 6 000 postes sur la période 2019-2025, dont 3 000 entre 2019 et 2023.

Le Gouvernement a fait un choix de cohérence au profit des armées. La LPM 2019-2025 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, votée à la fin de l'année 2017, laquelle prévoit une hausse annuelle du budget des Armées de 1,7 milliard d'euros jusqu'en 2022. En 2023, la hausse de 3 milliards permet d'accélérer la croissance de l'effort national de défense vers les 2 % du PIB à l'horizon 2025, conformément aux engagements du Président de la République.

Enfin, la programmation financière des besoins se porte à 295 milliards d'euros sur la période 2019-2025. Les ressources financières pour les années 2024 et 2025 seront confirmées lors de l'actualisation prévue par la LPM en 2021. Cela permettra, sur la base de données macro-économiques récentes, d'actualiser le budget des Armées pour 2025, conforme à l'objectif d'un effort national de défense à 2% du PIB à cet échéance.





A - APPORTER RAPIDEMENT DES RÉPONSES À LA SITUATION ACTUELLE DES ARMÉES

Nos forces sont durablement engagées sur le territoire national et en opérations extérieures, au-delà des contrats opérationnels qui leur avaient été assignés.

Il faut leur redonner du souffle, leur permettre de se « régénérer », pour qu'elles puissent remplir leurs missions de manière soutenable, dans la durée.

C'est la priorité de cette LPM, et un préalable indispensable pour répondre à l'évolution de la menace et renforcer à terme un modèle d'armée complet, cohérent, équilibré et soutenable dans la durée.

Notre modèle d'armée complet et équilibré s'appuie sur des femmes et des hommes formés, entraînés, valorisés et pleinement intégrés à la Nation.

Pour la première fois, une LPM place les femmes et les hommes, personnels militaires et civils, au cœur de ses préoccupations. Cette LPM « à hauteur d'homme », prévoit un effort particulier au profit des personnels du ministère, décliné en quatre volets complémentaires :

- améliorer les conditions d'exercice du métier des armes, c'est-à-dire donner les moyens aux armées de se former, de s'entraîner, de disposer des équipements collectifs (véhicules, ...) et individuels (tenue, protection, ...) nécessaires pour une préparation opérationnelle correcte et un exercice des missions de manière durable et soutenable ;
- améliorer le « quotidien du soldat », à savoir les conditions de vie et de travail du personnel militaire et civil dans les régiments, dans les ports et sur les bases ainsi que les soutiens associés qui les accompagnent eux et leurs familles ;

- adapter les ressources humaines aux missions, en mettant fin à la baisse des effectifs par la création de 6 000 nouveaux postes, et en garantissant l'adéquation des compétences aux besoins opérationnels des armées ;
- renforcer le lien armées-Nation et permettre au militaire d'être un citoyen pleinement intégré dans une société moderne, qui favorise, dès la jeunesse, le développement d'un solide esprit de défense. Améliorer par les réserves opérationnelles, la résilience et la protection de la Nation.

→ Focus sur le Maintien en condition opérationnelle (MCO)

Afin d'améliorer la disponibilité technique des matériels des armées, les processus et les outils de MCO seront modernisés et les budgets d'entretien seront augmentés (+ 1 milliard d'euros en moyenne annuelle par rapport à la période 2014-2018).

En particulier :

- dans le domaine aéronautique, une direction de la maintenance aéronautique sera créée et les industriels seront davantage impliqués, tout comme le Service industriel de l'aéronautique (SIAé);
- dans le domaine naval, l'entretien des bâtiments de nouvelle génération (FREMM, Barracuda) comme des plus anciens (sous-marins nucléaires d'attaque, chasseurs de mines tripartite) contribuera à la tenue des contrats opérationnels;
- afin d'améliorer la disponibilité des matériels terrestres, la Structure intégrée du maintien en condition des matériels terrestres (SIMMT) poursuivra ses efforts de transformation de la maintenance, avec un appel accru à l'industrie privée.

→ Focus sur les effectifs

La LPM 2019-25 prévoit la création de 6 000 emplois, dont 3 000 entre 2019 et 2023.

Cela met fin à la baisse des effectifs pour le ministère des armées qui a perdu, entre 2005 et 2015, près de 60 000 postes, avant de les stabiliser ces dernières années.

Ces effectifs nouveaux permettront de répondre à des besoins prioritaires des armées, notamment pour poursuivre la montée en puissance du ministère dans le domaine du renseignement (+1 500) et de la cyberdéfense (+1 000 cybercombattants). Au total, la moitié des créations prévues sur la LPM 2019-2025, soit 3 000 effectifs, armera les domaines du renseignement ou du numérique, y compris pour le développement de compétences dans les technologies innovantes (intelligence artificielle ou traitement massif de données).



Il s'agira également de répondre à des besoins d'effectifs critiques destinés à l'amélioration de la sécurité-protection des sites sensibles (+750), au commandement et à la conduite des opérations, au soutien aux exportations d'armement (+400) ainsi qu'au renforcement des services de soutien opérationnel, notamment le Service du commissariat des armées (SCA) et le Service de santé des armées (SSA).

Pour autant, cet augmentation d'effectifs ne met pas fin au processus continu de modernisation du ministère. Sans poser d'objectifs préalables en la matière, les chantiers de transformation permettront de redéployer, le cas échéant, des effectifs vers les besoins les plus prioritaires du ministère des Armées.



B - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER MILITAIRE

→ Un intérêt accru porté aux militaires et à leurs familles

La LPM 2019-2025 poursuit la mise en œuvre du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, dit « Plan Famille ». Décidé en 2017 au profit des familles confrontées aux contraintes de l'engagement, notamment les absences ou la mobilité du conjoint militaire pour raisons opérationnelles, ce plan visera également à faciliter l'intégration des familles dans la communauté de défense et à améliorer les conditions de logement familial et d'hébergement du personnel militaire célibataire géographique, notamment dans les zones de tension locative.

Ce plan représente une enveloppe financière de près de 530 M€ sur la période 2019-2025.

Par ailleurs, la LPM prévoit un soutien renforcé, dans la durée, au profit des militaires blessés ou malades en service et des familles des militaires morts au combat. Cela se traduira notamment par :

- une procédure d'indemnisation des préjudices modernisée et simplifiée ;
- des démarches administratives et médicales allégées dans le cadre d'un « parcours du blessé » (réduisant la charge incombant au militaire concerné ou à sa famille) ;
- un accès facilité aux emplois réservés pour les militaires devenus inaptes à la suite de blessures ou de dommages subis en service.

Des efforts seront en outre consacrés à la prise en compte de toutes les formes de handicap pour le personnel civil.





→ Des équipements individuels améliorés et modulaires

La LPM « à hauteur d'homme », qui prévoit l'amélioration des conditions d'exercice du métier des armes, se traduira par un effort accru au profit des équipements individuels du combattant, notamment pour sa protection.

Ainsi, la LPM 2019-2025 prévoit les moyens nécessaires pour répondre aux besoins du militaire en matière de gilets pare-balles ou de treillis ignifugés F3. Ainsi, ces nouveaux treillis F3 seront distribués dès 2018 et 100 % du personnel militaire déployé en opération extérieure en seront équipés d'ici 2020. Concernant les gilets pare-balles de nouvelle génération, ils équiperont tous les militaires de la force opérationnelle terrestre d'ici 2024 et les réservistes opérationnels dès 2019.

Dans le même temps, chaque militaire doit disposer du petit équipement nécessaire à sa préparation opérationnelle, à son entraînement et à ses missions (moyens de communication, munitions de petit calibre, système de visée optronique, jumelles de vision nocturne, moyens nautiques, ciblerie, véhicules tactiques logistiques et de franchissement spécialisés, etc.).

De plus, les livraisons de l'arme individuelle HK-416, la remplaçante du FAMAS, seront augmentées : 93 000 exemplaires seront à disposition des forces d'ici 2025, contre une cible initiale à 60 000 prévue dans la précédente LPM. De même, les Missiles moyenne portée (MMP) amélioreront la supériorité technologique du combattant débarqué (1 950 missiles MMP livrés en 2025, contre 1 550 prévus à cette même date dans la LPM 2014-2019 actualisée).



→ Une priorité à l'amélioration du « quotidien du soldat » et des conditions d'exercice du métier des armes qui s'appuie sur des infrastructures réhabilitées

La LPM prévoit de consacrer 11,1 milliards d'euros à la modernisation des infrastructures de défense. Ce financement se traduira par un niveau d'investissement moyen de 1,45 milliard d'euros par an sur les années 2019 à 2023.

Cela représente un effort financier supplémentaire significatif au regard de l'enveloppe de 1 milliard d'euros par an, hors recettes issues de cessions, consacrée aux dépenses d'infrastructures entre 2014 et 2018.

Cet effort inédit permettra à la fois de réaliser les infrastructures d'accueil et de soutien des nouveaux équipements militaires, d'intensifier les opérations d'entretien du patrimoine immobilier et d'améliorer significativement les conditions de vie du personnel par un accroissement de l'offre de logements et une remise à niveau des locaux de travail, d'hébergement et de restauration les plus détériorés.

Ces dépenses bénéficieront très directement à l'économie des territoires puisque le ministère sollicite prioritairement les entreprises locales, PME et PMI (petites et moyennes entreprises ; petites et moyennes industries), pour réaliser les travaux programmés.

Pour acquérir les savoir-faire de son métier, chaque militaire bénéficie des infrastructures nécessaires, notamment des espaces d'entraînement terrestres, maritimes ou aériens, comme les zones de tirs, des armureries et des zones de stockage de munitions, ainsi que des infrastructures de simulation ou opérationnelles (les infrastructures de la médecine des forces et hospitalière par exemple).

De plus, il est impératif de mettre en cohérence la qualité des infrastructures d'hébergement, de vie courante et de logement avec les exigences spécifiques de la condition militaire et les standards modernes.

Ainsi, la loi de programmation militaire prévoit d'accroître le nombre et la qualité des logements familiaux afin de proposer aux ressortissants du ministère, notamment aux familles, des solutions de logement attractives, tout particulièrement dans les zones de fortes tensions locatives (Île-de-France, outre-mer) et dans celles où la présence des forces armées se densifie (sud-est et sud-ouest du territoire métropolitain). Sur la période de la loi, 45 millions d'euros seront ainsi consacrés en moyenne chaque année à l'élargissement du parc de logements métropolitains et ultramarins et 55 millions d'euros à sa rénovation. Par ailleurs, 100 millions d'euros seront investis chaque année, en moyenne, pour remettre à niveau les bâtiments d'hébergement des militaires du rang, que le ministère a obligation de loger, et augmenter significativement l'offre d'hébergement en Île-de-France pour les cadres célibataires.

En outre, un plan relatif aux infrastructures des lycées militaires de la défense sera mis en œuvre en début de LPM, en vue de remettre à niveau les bâtiments et de renforcer les capacités d'accueil de ces lycées d'excellence.

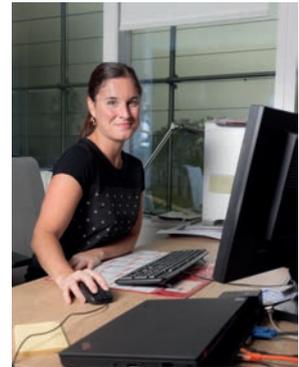
Sur le plan juridique et pour garantir une gestion dynamique et optimale du parc immobilier de l'État, la loi de programmation militaire proroge et pérennise le dispositif législatif d'accompagnement de la politique immobilière de rationalisation du patrimoine, fondée sur des schémas directeurs immobiliers qui permettent de regrouper des services sur des sites moins nombreux mais plus adaptés. Sur le plan financier, les produits de cessions immobilières et de redevances d'occupation du domaine, réalisés pendant la période 2019-2025 seront affectés en priorité au profit des infrastructures de défense. Le ministère des Armées pourra recevoir une indemnisation lors du transfert des immeubles inutiles à ses besoins vers d'autres départements ministériels.

Enfin, pour améliorer le « quotidien » des personnels et de leurs familles, les armées continueront d'être soutenues par des organismes interarmées dont la qualité de service conditionne autant l'efficacité opérationnelle que le moral du personnel civil et militaire, en particulier le Service du commissariat des armées (SCA) et le Service d'infrastructure de la défense (SID). Ils prendront une part essentielle dans l'amélioration des conditions de vie et de travail, en améliorant la qualité, la continuité et l'efficacité du service rendu.

→ Dynamiser la gestion des ressources humaines

Pour être complet et équilibré, le modèle d'armée doit reposer sur des ressources humaines qui répondent, en nombre et en compétence, aux besoins liés aux opérations extérieures et intérieures et à leur soutien. Cela requiert un effort d'attractivité, de fidélisation des compétences comme de réalisation des effectifs. Gage d'efficacité, ce modèle repose parallèlement sur une complémentarité entre le personnel militaire et civil.

Pour sélectionner les cadres, adapter les compétences et respecter l'impératif de jeunesse indispensable aux forces armées, la politique des ressources humaines s'appuie sur les leviers du recrutement, de la formation, de la gestion des parcours professionnels, de la fidélisation et de la reconversion, afin de pourvoir l'ensemble des postes.



► Attirer et fidéliser les compétences

Afin de s'adapter à l'évolution des missions et des métiers des armées, le ministère doit anticiper les besoins en ressources humaines, en recherchant notamment les compétences rares et hautement qualifiées. La fidélisation des compétences nécessite une gestion dynamique des recrutements et des parcours professionnels, ainsi qu'une politique de rémunération attractive.

► De nouveaux leviers de recrutement

Les armées représentent un cadre de recrutement spécifique : l'impératif de jeunesse résultant des exigences propres à l'exécution des missions opérationnelles impose un renouvellement important des forces vives opérationnelles, et donc le maintien d'un niveau suffisant de recrutement grâce à des mesures incitatives.

Concernant le personnel civil, des procédures de recrutement dérogatoires et pionnières dans la fonction publique seront expérimentées afin de faciliter et de simplifier le recrutement dans les filières de haute technicité ou sous tension. Elles concernent notamment le recrutement sans concours de fonctionnaires du premier grade du corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrication.

En outre, le recrutement de contractuels dans des spécialités sous tension (enseignement, génie civil, systèmes d'information et de communication, santé et sécurité au travail) sera simplifié avec la possibilité de les recruter, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée de trois ans maximum, afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi d'au moins six mois.

Ces deux expérimentations concernent les régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France, où les besoins sont particulièrement insatisfaits.

► Des parcours professionnels valorisés

Dans un souci d'amélioration constant, la formation permet de dynamiser des parcours professionnels qualifiants, variés et motivants pour tous les personnels.

Pour contribuer à la fidélisation des personnels, enjeu essentiel dans un contexte de concurrence accrue avec le secteur privé, une attention particulière sera portée à la lisibilité des parcours professionnels, en complément d'une politique de rémunération adaptée. Elle bénéficiera en particulier à la préservation des compétences critiques (atomeiciens, mécaniciens aéronautiques, praticiens de santé, etc.), mais aussi émergentes (cyber, automates, intelligence artificielle...), à haute valeur ajoutée pour les forces armées.

Pour le personnel civil, la mobilité fonctionnelle et géographique est encouragée. Le complément spécifique de



restructuration est maintenu. De plus, plusieurs dispositifs de fidélisation vont être mis en œuvre. Un plan sera initié afin de requalifier les agents de catégorie C vers la catégorie B, ciblé sur des emplois correspondant à la montée en compétences techniques, administratives, juridiques et financières.

Enfin, la complémentarité entre compétences des personnels militaires et civils sera valorisée. Elle garantit en effet un fonctionnement plus performant du ministère ainsi que l'efficacité opérationnelle des forces. Eu égard à l'ambition opérationnelle et en s'appuyant sur un certain nombre de critères définissant le besoin des employeurs, un équilibre sera défini dans la répartition des postes militaires et civils.

► Un ambitieux chantier de rénovation de la solde et des mesures complémentaires

La LPM prévoit la mise en œuvre d'un ambitieux chantier de rénovation de la politique de solde du personnel militaire, à travers la « Nouvelle politique de rémunération des militaires » (NPRM). Celle-ci sera initiée dès 2021 et aura pour objectif de simplifier le système indemnitaire en améliorant sa lisibilité, contribuant pleinement à l'attractivité de la carrière militaire. Cette réforme permettra de réduire le nombre de primes, sans préjudice au niveau de rémunération, et de fiabiliser ainsi les modalités de calcul et de liquidation de la solde.

La NPRM contribuera par ailleurs à sécuriser et à simplifier les modalités de versement de la solde des personnels militaires. Avec l'entrée en service du système de rémunération Source Solde, successeur du système LOUVOIS, elle marquera ainsi un plein retour à la normale.

La rémunération constitue aussi un levier important dans l'amélioration de la fidélisation des personnels dotés de compétences rares. Ainsi, les corps des ingénieurs de l'armement et des praticiens des armées bénéficieront d'une revalorisation afin de préserver leur attractivité comparativement au secteur civil.

Pour le personnel civil, le Complément indemnitaire annuel (CIA) des fonctionnaires sera revalorisé, contribuant à mieux reconnaître l'engagement individuel et la manière de servir des agents. Enfin, dans un souci d'équité, les mesures indiciaires ou indemnitaires affectant le niveau général de la rémunération des fonctionnaires civils seront adaptées à la fonction militaire.

► Redonner de la souplesse à la gestion des ressources humaines

Des outils spécifiques sont indispensables pour préserver un flux de personnel qui permette d'atteindre les objectifs d'attractivité et de fidélisation nécessaires à la réalisation du modèle d'armée complet et équilibré porté par cette LPM.

► Repenser les leviers de pilotage des mouvements du personnel

Les leviers de pilotage des flux, tels que les incitations au départ ou le maintien temporaire au service, constituent des outils indispensables pour la gestion d'un modèle sélectif et correctement pyramidé, dans un contexte de poursuite de la réorganisation interne et de redéploiement des effectifs en fonction des priorités opérationnelles, tant au bénéfice du personnel militaire que du personnel civil. La LPM confie au Gouvernement le soin de définir par ordonnance les dispositifs d'aides au départ spécifiques, aujourd'hui en vigueur conformément à la LPM 2014-2019, qui seront maintenus ou amendés à compter de 2020, notamment la promotion fonctionnelle, la pension afférente au grade supérieur et le pécule modulable d'incitation au départ, ainsi que l'indemnité de départ volontaire accordée aux ouvriers de l'État.

► Améliorer l'accompagnement à la reconversion des militaires

Facteur d'attractivité de carrières militaires qui peuvent être courtes, la transition professionnelle sera améliorée. Concernant également le personnel civil, elle se développera, au cours de la LPM, dans le sens d'une relation plus directe entre les candidats et les employeurs potentiels, par voie numérique. Seront également mis en place un parcours d'accès à la création ou la reprise d'entreprise et la création d'un réseau « d'ambassadeurs », propre à favoriser des contacts privilégiés avec les recruteurs, les entreprises et les administrations. Ces outils bénéficieront également aux conjoints du personnel du ministère pour accompagner la mobilité géographique dans le cadre du plan famille.

Parallèlement, les modalités de reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquises par les militaires seront développées. Ainsi, le nombre de certifications professionnelles inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) augmentera. De nouvelles équivalences ou passerelles seront recherchées pour améliorer la reconnaissance de l'aptitude à exercer des activités civiles réglementées, par valorisation des brevets et expériences militaires.



→ Renforcer le lien entre armées et Nation

Au lendemain des attentats de 2015 en France, le lien armées-Nation a été réaffirmé avec vigueur. Concrètement, cela s'est traduit par le renforcement des réserves et le rapprochement de la jeunesse et des armées.

Prolongeant cette dynamique, la LPM 2019-2025 prévoit un budget de 200 millions d'euros par an environ, dédié à la réserve opérationnelle. L'ambition de porter à 40 000 le nombre de réservistes sous engagement à servir, employés en moyenne 36,5 jours par an, est ainsi maintenue et constituera le cœur des personnels du ministère des Armées contribuant à la Garde nationale.

Ainsi, l'ambition de cette nouvelle LPM pour ces réservistes de la Garde nationale est de consolider le mouvement engagé depuis 2016 à travers :

- L'augmentation des effectifs et surtout la fidélisation de ces réservistes ;
- L'allègement et la simplification de l'administration et de la gestion en s'appuyant sur la transformation digitale numérique ;
- La poursuite du développement de mesures incitatives.

Pour cela, la LPM présente 5 mesures dont 3 à caractère statutaire :

- Le nombre de jours où le réserviste opérationnel peut être appelé sera porté de 30 à 60 jours par année civile ;
- Les limites d'âge des réservistes spécialistes et des réservistes relevant des corps des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des chirurgiens seront augmentées de 10 ans (âge maximal de 72 ans) ;
- L'avancement des réservistes sera revu afin de permettre l'avancement d'officiers ou de sous-officiers de réserve en l'absence de promotion d'officier ou de sous-officier de carrière du même corps et du même grade la même année ;
- La couverture sociale du réserviste sera améliorée afin de mettre en conformité le code de la défense avec le code de la sécurité sociale (modifié en 2016) ;

- À l'image de ce qui est appliqué pour les militaires d'active, pour tout dommage subi par un réserviste à l'occasion ou en raison de son service, une responsabilité systématique sans faute de l'État sera reconnue. Ainsi, les réservistes blessés au cours de leur service pourront bénéficier d'une réparation intégrale et rapide des dommages subis.

En outre, la LPM prévoit la pérennisation du Service militaire volontaire (SMV) dans sa forme actuelle au-delà du 31 décembre 2018, date de la fin d'expérimentation fixée par la loi. Le SMV, créé en 2015, s'inspire du Service militaire adapté (SMA) destiné aux jeunes Français ultramarins sur la base du volontariat. Il s'agit d'un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes Français âgés de 18 à 25 ans les plus en difficulté et éloignés de l'emploi, comme le sont les volontaires du SMA. Mis en œuvre avec des entreprises, organismes et collectivités locales partenaires dans le but de favoriser l'accès à l'emploi, le SMV s'articule autour de six centres désormais opérationnels et se fixe pour objectif d'accueillir près de 1 000 volontaires par an dans cinq régions différentes. Ce dispositif interarmées principalement créé au profit de la société civile est désormais éligible aux financements extérieurs (formation professionnelle, insertion...). Le taux d'insertion est de 70 % et les entreprises plébiscitent la fiabilité de la formation délivrée et son adéquation à leurs besoins.

Sa pérennisation vient compléter les dispositifs existants, tels que la Journée défense et citoyenneté (JDC) et le Plan égalité des chances (PEC), qui enrichissent la relation entre la jeunesse et les armées, enjeu primordial de cohésion de la Nation.





C - PERMETTRE À NOS ARMÉES DE RÉPONDRE DURABLEMENT À LEURS MISSIONS

→ Un effort en faveur de la préparation opérationnelle

Facteur clé de l'efficacité et de la crédibilité de nos armées, l'activité opérationnelle des forces recouvre l'activité liée à la conduite des opérations et à la préparation opérationnelle (qualification des forces, maintien de leurs compétences et adaptation aux spécificités de leurs engagements).

Dans ce cadre, la LPM prévoit que chaque militaire ait accès à une formation et à un entraînement de qualité. L'effort portera sur les équipements, la simulation ou les infrastructures dédiées à la préparation opérationnelle, mais également sur la réalisation d'un taux d'activité permettant d'assurer le niveau indispensable d'aguerrissement et d'efficacité de nos forces lors des engagements opérationnels.

La LPM 2019-2025 vise donc à doter les armées des capacités propres à exercer leurs missions de manière durable et soutenable et à permettre à chaque militaire de disposer des moyens nécessaires à sa préparation opérationnelle, afin que chacun puisse acquérir les savoir-faire opérationnels requis et nécessaires au métier des armes.

La LPM consacre un effort significatif à l'Entretien programmé des matériels (EPM) afin de permettre un relèvement des taux de disponibilité des équipements majeurs des forces et du niveau d'activité opérationnelle :

- Augmentation des crédits d'EPM : +1 milliard d'euros en moyenne annuelle par rapport à la LPM précédente.
- Réforme de l'organisation du MCO, notamment aéronautique.
- Normes quantitatives d'activité annuelle, pour des forces aptes à être engagées en missions opérationnelles.

À ce titre, les normes quantitatives d'activité annuelle (hors simulation) pour des forces aptes à être engagées en missions opérationnelles sont les suivantes :

► **Armée de Terre :**

- journées de préparation opérationnelle ou JPO (hors opérations extérieures et intérieures) : 90 ;
- heures d'entraînement par équipage Leclerc : 115 ;
- heures d'entraînement par équipage VBCI : 130 ;
- kilomètres par équipage VAB/GRIFFON : 1100 ;
- heures d'entraînement par équipages sur AMX 10 RCR/ JAGUAR : 100 ;
- coups tirés par équipage CAESAR : 110 ;
- heures de vol par pilote d'hélicoptère (dont forces spéciales) : 200 (220).

► **Marine Nationale :**

- jours de mer par bâtiment (bâtiment hauturier) : 100 (110) ;
- heures de vol par pilote de chasse (pilote qualifié appontage de nuit) : 180 (220) ;
- heures de vol par équipage de patrouille/surveillance maritime : 350 ;
- heures de vol par pilote d'hélicoptère : 220.

► **Armée de l'Air :**

- heures de vol par pilote de chasse : 180 ;
- heures de vol par pilote de transport : 320 ;
- heures de vol par pilote d'hélicoptère : 200.

Ces normes sont complétées par des indicateurs qualitatifs, spécifiques à chaque armée et segments capacitaires. Ils incluent la nécessité d'instruire, de qualifier et d'entraîner le personnel et les unités au combat dans des environnements interarmes, interarmées et interalliés complexes correspondant aux scénarii des opérations actuelles et prévisibles.

Le niveau d'activité devrait progressivement atteindre les normes et permettre ainsi une recapitalisation de l'ensemble des savoir-faire à compter de 2023.

Enfin, dans un contexte de menaces pour nos forces à l'extérieur de nos frontières et sur notre propre territoire, le renforcement de la sécurité-protection de l'activité et des infrastructures du ministère des Armées et de sa résilience face à des attaques de toute nature est un enjeu majeur pour garantir l'efficacité opérationnelle.

Les efforts se poursuivent aujourd'hui particulièrement dans les domaines de la sûreté des acheminements avec un accent placé sur le transport de matériels sensibles, et dans celui de l'infrastructure de protection. Ces efforts s'accompagnent de la mise en place de moyens de lutte anti-drones ainsi que du développement de systèmes intégrés de protection des sites.



→ Des soutiens améliorés et plus efficaces

Les soutiens, opérationnels ou administratifs, représentent un enjeu essentiel pour les armées dans l'accompagnement des soldats, marins et aviateurs, ainsi que de leur famille, ou pour la réussite des missions qui leur sont confiées. Ils sont ainsi un facteur clé du moral et de la condition du personnel. Pour cette raison, la LPM 2019-2025 en fait une de ses priorités.

Au cours des dernières années, l'organisation des soutiens a été profondément modifiée afin d'améliorer la performance du ministère, mais aussi afin de contribuer aux baisses d'effectifs demandées au ministère.

La modernisation des soutiens sera poursuivie, avec pour objectif principal, la recherche d'une amélioration du service rendu au personnel militaire et civil du ministère, ainsi que d'une meilleure adéquation des outils, des compétences et des ressources humaines, affectés aux différents services.

Lorsque cela se justifie, cela se traduira par des investissements initiaux, notamment pour la modernisation des systèmes d'information et de communication. Dans ce même esprit, les pistes de mutualisation ou d'externalisation pertinentes pourront être mises en œuvre.

Plus particulièrement, les forces engagées bénéficieront d'un soutien adapté dans les domaines des munitions, des systèmes d'information et de communication, du carburant, de la santé, du soutien de l'homme (matériels de campagne, lits, douches), du soutien des unités (matériels de restauration collective) et des infrastructures.

A. UNE MODERNISATION ACCÉLÉRÉE POUR UN OUTIL MILITAIRE COHÉRENT ET COMPLET

Dans un contexte de durcissement des conflits et d'usure accélérée des matériels du fait d'un engagement au-delà des contrats opérationnels, la modernisation des équipements des armées permettra l'amélioration des conditions d'engagement de nos forces et une meilleure protection de nos soldats en opérations.

L'effort financier de la présente LPM en faveur des grands programmes d'armement représentera 58,6 milliards d'euros sur 2019-2025 (+30 % par rapport à la LPM précédente, avec 37 Md€ sur 2019-2023). Les autres opérations d'armement et les petits équipements bénéficieront d'un budget de 2 milliards d'euros par an, ce qui représente une augmentation moyenne de 400 millions d'euros par an.

Avant tout, et à la différence des exercices précédents, cette LPM préserve le calendrier des commandes et livraisons des programmes d'armement résultant des décisions antérieures.

De surcroît,

- elle accélère la modernisation des équipements relevant des segments capacitaires prioritaires pour la tenue des contrats opérationnels (avions ravitailleurs et de transport stratégique MRTT (Multi Role Tanker Transport), patrouilleurs, pétroliers-ravitailleurs, blindés médians)
- elle prévoit des augmentations ciblées de format de certains équipements prioritaires (segment médian du programme SCORPION, avions légers de surveillance et de reconnaissance ALSR, avions de patrouille maritime, drones).

Enfin, elle prépare l'avenir et la supériorité opérationnelle future de nos armées, en finançant les programmes à venir, le plus souvent en coopération, notamment avec des partenaires européens (aviation de combat du futur, successeur du porte-avions, char de combat futur).

→ La modernisation des équipements pour l'armée de Terre

Tout en assurant une posture de protection terrestre pérennisée, l'armée de Terre doit consolider sa supériorité opérationnelle face à des ennemis potentiels désormais capables d'allier le nombre à la technologie.

Les forces aéroterrestres s'appuieront sur une Force opérationnelle terrestre (FOT) de 77 000 hommes, déployable à l'extérieur comme sur le territoire national. Elles seront composées de soldats entraînés et aguerris, disposant de véhicules et d'hélicoptères de quatrième génération mieux protégés et connectés, aptes à mener un combat s'appuyant sur une information fiable, partagée et actualisée en temps quasi réel dans un combat collaboratif interarmées. Ce système aéroterrestre se devra d'être évolutif par nature, incorporant continuellement des innovations.

La LPM 2019-2025 prévoit une profonde transformation et une modernisation des équipements destinés à l'armée de Terre, avec, entre autres, les premières livraisons du programme SCORPION. Elles vont être accélérées sur la période et le rythme sera soutenu en fin de LPM.

Fin 2025, les forces terrestres disposeront ainsi au total, notamment, de :

- 200 chars de combat Leclerc dont 122 rénovés,
- 300 blindés médians (Jaguar et AMX 10RC),
- 3 599 véhicules blindés modulaires et de combat (VAB, VBCI, Griffon, VBMR léger),
- 7 000 véhicules de mobilité tactique et logistique,
- 147 hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (dont 67 Tigre),
- 115 hélicoptères de manœuvre (dont 70 NH 90 et 8 CARACAL),
- 109 canons de 155 mm CAESAR (les canons AUF1 étant peu à peu retirés du service),
- 13 systèmes de Lance-roquettes unitaire (LRU),
- une vingtaine de drones tactiques.

En 2025, la moitié du segment médian Scorpion aura ainsi été livrée.

En outre seront initiés :

- le remplacement des équipements de réseau de théâtre par le réseau fédérateur de théâtre ASTRIDE, complété par le réseau CONTACT, apportant une numérisation renforcée qui garantira la connectivité et le partage d'informations en temps réel entre les unités tactiques,
- la livraison des premiers radars 3D GM60 (Ground Master)¹,
- le standard 3 de l'hélicoptère TIGRE associé au successeur du missile air/sol Hellfire.

De plus, des études seront poursuivies afin de préparer la rénovation du VBCI et le renouvellement du système FÉLIN, pour assurer l'intégration parfaite du combattant à pied dans le système de combat SCORPION.

Programme SCORPION²

Le programme SCORPION renouvellera les capacités du combat de contact autour des deux véhicules blindés GRIFFON et JAGUAR et d'un unique système d'information et de communication SICS qui permet la mise en réseau de tous les acteurs du combat terrestre. Il intègre également l'acquisition de véhicules blindés multi-rôles légers, la rénovation du char Leclerc et des systèmes modernes d'entraînement au combat exploitant la simulation et la réalité virtuelle.

Ce projet a pour but de moderniser les capacités de combat du Groupement tactique interarmes (GTIA) en rénovant certains matériels, ou en en développant d'autres, et en améliorant le commandement grâce à de nouveaux moyens d'information.



VBCI



LECLERC



JAGUAR



GRIFFON

¹- Radars de 80 km de portée pouvant effectuer un grand nombre de missions : veille aérienne (possibilité de détecter de petits drones), défense sol-air (capacités de détection de roquettes et d'obus) et même veille surface (détection de navires)

² - Synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation.

→ La modernisation des équipements pour la Marine nationale

S'agissant de la Marine nationale, la LPM 2019-2025 :

- consolide les grands programmes structurants et renforce les capacités de lutte anti-sous-marin. Cela concerne principalement les Frégates multi-missions (FREMM), les Frégates de taille intermédiaire (FTI), les sous-marins nucléaires d'attaque BARRACUDA et l'accroissement du parc d'aéronefs de patrouille maritime ATLANTIQUE 2 rénovés ;
- permet un effort sur les moyens dédiés aux missions de souveraineté, en particulier les patrouilleurs hauturiers en métropole et les patrouilleurs légers outre-mer ;
- accorde une place importante à l'innovation avec les drones de guerre des mines (SLAMF) et les drones aériens (SDAM).

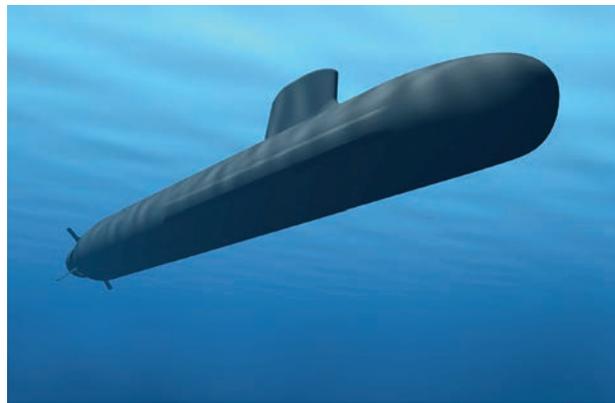
Plus précisément :

En 2025, la Marine nationale mettra en œuvre un porte-avions nucléaire avec son groupe aérien embarqué (Rafale Marine et Hawkeye). Les études conduites au cours de la LPM permettront de fixer les modalités de réalisation d'un nouveau porte-avions (en particulier en définissant en priorité le système de propulsion de ce bâtiment et les contraintes d'intégration des nouvelles technologies, notamment dans le domaine des catapultes et des dispositifs d'arrêt à l'appontage). Ces études fourniront ainsi les éléments de décision pour une éventuelle anticipation du lancement de la réalisation de ce nouveau porte-avions et un possible retour à une permanence de porte-avions en alerte.

La Marine nationale disposera également de 3 Bâtiments de projection et de commandement (BPC), de 6 frégates de surveillance, de 4 Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH), dont les deux derniers seront livrés au cours de la LPM.



FREMM



SNA type Barracuda



BSAH



ATL2 (rénové)

Sa flotte de frégate comprendra 17 bâtiments : 2 frégates de défense aérienne (FDA) ; 2 Frégates multi-missions (FREMM) aux capacités de défense aérienne renforcées, livrées sur la LPM ; 6 FREMM de lutte anti-sous-marine dont la dernière sera livrée en 2019 ; les 2 premières Frégates de taille intermédiaire (FTI) sur les 5 prévues au total ; 5 Frégates légères furtives (FLF) de type La Fayette, dont 3 feront l'objet sur la LPM d'un programme de rénovation permettant d'en prolonger la durée de vie.

La Marine nationale disposera aussi de 3 pétroliers-ravitailleurs dont 2 de nouvelle génération seront livrés sur la LPM. Par ailleurs, pour mettre fin au déficit capacitaire issu des précédentes programmations et consolider la protection des zones maritimes placées sous notre juridiction, un effort particulier sera porté sur la sauvegarde maritime avec une accélération des livraisons et une augmentation de cible terminale des patrouilleurs, au nombre de 19 à terme : 6 Patrouilleurs outre-mer (POM), 2 Patrouilleurs de haute mer de nouvelle génération (PHM NG) destinés aux façades métropolitaines, 3 Patrouilleurs légers guyanais PLG (dont le dernier sera livré en 2019) et 7 patrouilleurs d'anciennes générations de divers types.

Pour la composante sous-marine, la Marine nationale s'appuiera sur 4 Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), 6 Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) dont les 4 premiers du type Barracuda et 2 de type Rubis. Le programme SNLE 3G de renouvellement de la composante océanique sera également lancé.

La guerre des mines et la lutte contre les IED maritimes reposera sur le nouveau programme SLAMF (système de lutte anti-mines du futur), concept innovant visant au renouvellement de nos capacités et fondé sur des bâtiments porteurs et des systèmes de drones. La force de guerre des mines s'appuiera sur 5 CMT (chasseurs de mines du type « tripartite »), mais également sur 4 systèmes de drones, 2 bâtiments porteurs et 3 bâtiments base pour plongeurs démineurs (BBPD) livrés au cours de la LPM.

Pour notamment faire face à la résurgence de la menace sous-marine dans les sanctuaires et zones d'intérêt français, la rénovation des avions de patrouille maritime ATL2 sera étendue à 18 aéronefs (tous livrés sur la période), tandis que le programme de remplacement des ATL2 (PATMAR futur) sera initié pour être lancé en réalisation sur la période.

L'avion de surveillance et d'intervention (AVSIMAR) viendra pour sa part progressivement se substituer aux Falcon 200 GARDIAN et FALCON 50M avec la livraison entre 2024 et 2025 des 3 premiers exemplaires sur une commande initiale de 7 aéronefs ; et une quinzaine d'hélicoptères légers seront loués pour remplacer les ALOUETTE III, dans l'attente de l'arrivée des HIL (hélicoptères interarmées légers) Marine, qui constitueront à terme le futur parc d'hélicoptères légers embarqués sur bâtiment de combat de la Marine nationale. Les trois avions HAWKEYE E2C seront également rénovés.

Enfin, les Systèmes de drones aériens pour la Marine (SDAM) seront commandés pour un début de livraison d'ici 2028.

→ La modernisation des équipements pour l'armée de l'Air

La LPM 2019-2025 inscrit résolument l'armée de l'Air sur la voie de la modernisation, avec :

- l'augmentation de la cible et l'accélération du calendrier de livraison des MRTT¹ pour permettre le renouvellement de la flotte de ravitaillement en vol et de transport stratégique ;
- la poursuite de la livraison des A400M ;
- le renforcement du segment renseignement aérien et spatial : CUGE², ALSR³, drones, CERES, MUSIS⁴ ;
- la commande d'une nouvelle tranche RAFALE et le lancement du développement du standard F4 sur RAFALE dont le lancement est prévu en 2018⁵ ;
- la rénovation des MIRAGE 2000D ;
- l'armement des drones.

Par ailleurs, cette LPM prépare l'armée de l'Air aux défis de demain :

- le renouvellement de la composante nucléaire aéroportée (porteur et missile) et l'effort substantiel sur la fonction « connaissance et anticipation » ;
- le lancement des études du Système de combat aérien futur (SCAF) dans un cadre de coopération européenne ;
- l'accent porté sur l'innovation, garante du maintien de la supériorité opérationnelle de l'armée de l'Air.

Aviation de combat

L'aviation de chasse poursuivra sa transformation vers un modèle totalement polyvalent, adapté aux opérations actuelles et futures. La flotte RAFALE bénéficiera d'une modernisation de ses capacités offensives et défensives afin de permettre aux forces françaises de conserver leur capacité à entrer en premier dans un environnement non-permissif, en particulier face au développement des moyens dits « A2AD » (Anti access area denial).

Dans le même objectif, de nouveaux pods de désignation laser seront livrés avant 2023 et les munitions seront modernisées après 2025.

La flotte d'avions spécialisés de l'armée de l'Air (type MIRAGE 2000), modernisée en partie, sera maintenue en service jusqu'à la pleine polyvalence de la flotte de chasse.

Le format de l'aviation de chasse (225 avions en parc dont 40 Marine nationale) sera préservé dans la durée avec la livraison de la totalité des 55 MIRAGE 2000D rénovés et la reprise des livraisons des avions RAFALE (28). De plus, une nouvelle tranche de 30 RAFALE au standard (F4) sera commandée en 2023 et doit être livrée d'ici 2030.

Le programme SCAF (système de combat aérien futur) couvrira le développement et la réalisation des systèmes visant à prendre la suite des capacités du RAFALE. Une décision sera prise dans le cadre de la LPM pour développer en coopération un drone de combat ou un nouvel aéronef.

1- Multi Role Tanker Transport.

2- Charge universelle de guerre électronique

3- Avion léger de surveillance et de reconnaissance.

4- Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation ; en français, système multi-national d'imagerie spatiale pour la surveillance, la reconnaissance et l'observation.

5- Outre une connectivité accrue et des capacités offensives et défensives améliorées, ce nouveau standard permettra de renforcer l'attractivité du RAFALE à l'export face à ses concurrents.

Transport stratégique – ravitaillement en vol

Les livraisons des avions MRTT seront accélérées par rapport à la programmation précédente, pour permettre le renouvellement de la flotte de ravitaillement en vol et de transport stratégique avec 12 appareils livrés d'ici 2023 (pour une cible augmentée à 15).

Transport

Concernant l'aviation de transport, 11 A400M et 2 C130J seront livrés. D'autre part, la modernisation de 6 C130H supplémentaires sera commandée et les 14 C130H modernisés seront livrés sur la période.

Hélicoptères

Reposant sur le choix d'une flotte unique d'hélicoptères, issus de la militarisation d'un appareil civil, le programme HIL (hélicoptère interarmées léger) remplacera toutes les flottes d'hélicoptères légers et moyens des 3 armées (notamment les FENNEC pour l'armée de l'Air). Son stade de réalisation sera lancé en 2022 avec un objectif de livraison des premiers exemplaires en 2028 pour une cible totale à terme de 169 HIL.

En matière d'ISR⁶, 6 ALSR seront commandés et 2 livrés, 3 CUGE commandées et 1 livrée, 2 REAPER seront livrés alors que 4 MALE⁷ pérennes seront commandés et 1 sera livré. L'armement des drones REAPER a par ailleurs été décidé.

Commandement et contrôle

La modernisation des 8 systèmes sol-air SAMP/T⁸ sera commandée, conférant à ces systèmes des capacités anti-missiles améliorées.

La rénovation de l'avionique des 4 avions de détection et de commandement aéroporté (SDCA) et le maintien de leur interopérabilité avec l'OTAN seront réalisés.

Les systèmes de surveillance, de contrôle et de commandement aériens continueront à être modernisés grâce au programme SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) dans ses étapes 3, 4 et 5. Cela concernera les radars MA, HA et tactiques, les radios, les centres de contrôle, les centres de commandement et planification, ainsi que les moyens de surveillance de l'espace.



ATLAS A400M



MRTT



MIRAGE 2000 D



DRONE REAPER

6 Intelligence, surveillance, reconnaissance.

7 Moyenne altitude longue endurance.

8 Sol-air de moyenne portée/terrestre.

B. LE RENOUVELLEMENT ET LA MODERNISATION DE NOTRE DISSUASION NUCLÉAIRE

« Je lancerai, au cours de ce quinquennat, les travaux de renouvellement de nos deux composantes, dont la complémentarité ne fait pas de doute : la force océanique qui, par la permanence à la mer, nous protège de toute surprise stratégique, et la composante aérienne qui, par sa démonstrativité, fait partie du dialogue de dissuasion » - Emmanuel Macron, Président de la République – 19.01.2018

Pour que la dissuasion nucléaire soit crédible, le chef de l'État doit disposer en permanence d'une large gamme d'options face aux menaces. Les deux composantes, océanique et aéroportée, sont ainsi complémentaires en termes de portée et de précision.

La composante océanique est bâtie autour de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE) équipés de missiles balistiques intercontinentaux. 365 jours par an, au moins un des quatre SNLE est en patrouille.

La composante aéroportée, bâtie sur des missiles ASMPA (missile air-sol de moyenne portée amélioré) est mise en œuvre par des MIRAGE 2000N et des RAFALE à partir du territoire national par l'armée de l'Air ou à partir du porte-avions Charles de Gaulle pour la Marine nationale. Visible et démonstrative, cette composante traduit la détermination politique à agir.

La LPM 2019-2025, en conformité avec les orientations de la Revue stratégique, prévoit les moyens nécessaires au maintien sur le long terme de la dissuasion nucléaire française, cette dernière permettant à notre pays de préserver ses intérêts vitaux contre toute agression d'origine étatique, quelle qu'en soit l'origine.

Dans le cadre de cette LPM, les deux composantes de la dissuasion seront donc modernisées, pour en garantir toute la crédibilité opérationnelle.

Ainsi :

- la composante océanique verra, entre autres, la fin de la modernisation de l'ensemble des SNLE ;
- la composante aéroportée poursuivra sa modernisation, notamment avec le passage à un porteur unique RAFALE dès 2018 et la rénovation à mi-vie du missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA).

Le renouvellement des deux composantes de la dissuasion a pour objectif d'assurer la continuité de la posture de dissuasion après la fin de vie des systèmes en service, tout en poursuivant l'adaptation de nos forces aux menaces et défenses adverses :

- mise en service des MRTT (Multi Role Tanker Transport) à partir de 2018 ; accélération de la cadence et augmentation de la cible (+3) ;
- renouvellement de l'ASMPA à l'horizon 2020 ;
- lancement en réalisation du SNLE 3G en 2020 ;
- livraison à partir de 2025 du missile M51.3.

Pour les programmes de plus long terme, afin de pouvoir faire les bons choix à l'horizon 2021, il s'agit de maintenir l'effort financier sur les études amont relatives :

- au prochain incrément du missile balistique (M51.4),
- au successeur de l'ASMPA (programme ASN4G) qui devra être conçu en phase avec le renouvellement du porteur ;
- aux systèmes de transmission durcis.

Sur la période 2019-2023, l'effort au profit de la dissuasion nucléaire s'élèvera à environ 25 Md€ courants et permettra d'engager le renouvellement des deux composantes tout en garantissant la tenue de la posture permanente de dissuasion.

La période sera notamment consacrée au maintien en condition des systèmes en service, à la poursuite de leur adaptation et au lancement des grands programmes nécessaires à leur renouvellement à l'horizon 2035.

Le modèle d'armée présenté par cette LPM étant un ensemble complet et cohérent avec nos ambitions stratégiques, dissuasion et moyens conventionnels bénéficient d'un effort proportionnel préservant les grands équilibres.



Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE)

Rafale équipé du missile ASMPA



Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR)

A - UN EFFORT SUR LES FONCTIONS « PRÉVENTION » ET « CONNAISSANCE-ANTICIPATION »

→ Une priorité confirmée au renseignement

La fonction stratégique « connaissance-anticipation », est le gage de notre autonomie de décision et de notre supériorité en opération. Son renforcement constitue une priorité de la LPM 2019-2025.

Dans cette optique, les trois services de renseignement du ministère (DGSE, DRM, DRSD) feront l'objet d'un effort supplémentaire en matière d'effectifs et d'équipements sur 2019-2025 :

- Les effectifs supplémentaires (1500 sur 2019-2025) seront principalement consacrés au renforcement des capacités humaines et techniques de traitement des données collectées ainsi qu'à la recherche humaine ;
- Le budget consacré aux équipements majeurs s'élèvera à 2,5 Md€ sur 2019-23 pour un besoin total de 4,6 Md€ sur la période de la LPM 2019-25. Sont prévues notamment l'acquisition de deux avions légers de surveillance et de reconnaissance, de trois avions de reconnaissance stratégique (CUGE) et la commande d'un second bâtiment léger de surveillance et de reconnaissance, ainsi que la mise en service des systèmes spatiaux CERES et MUSIS.

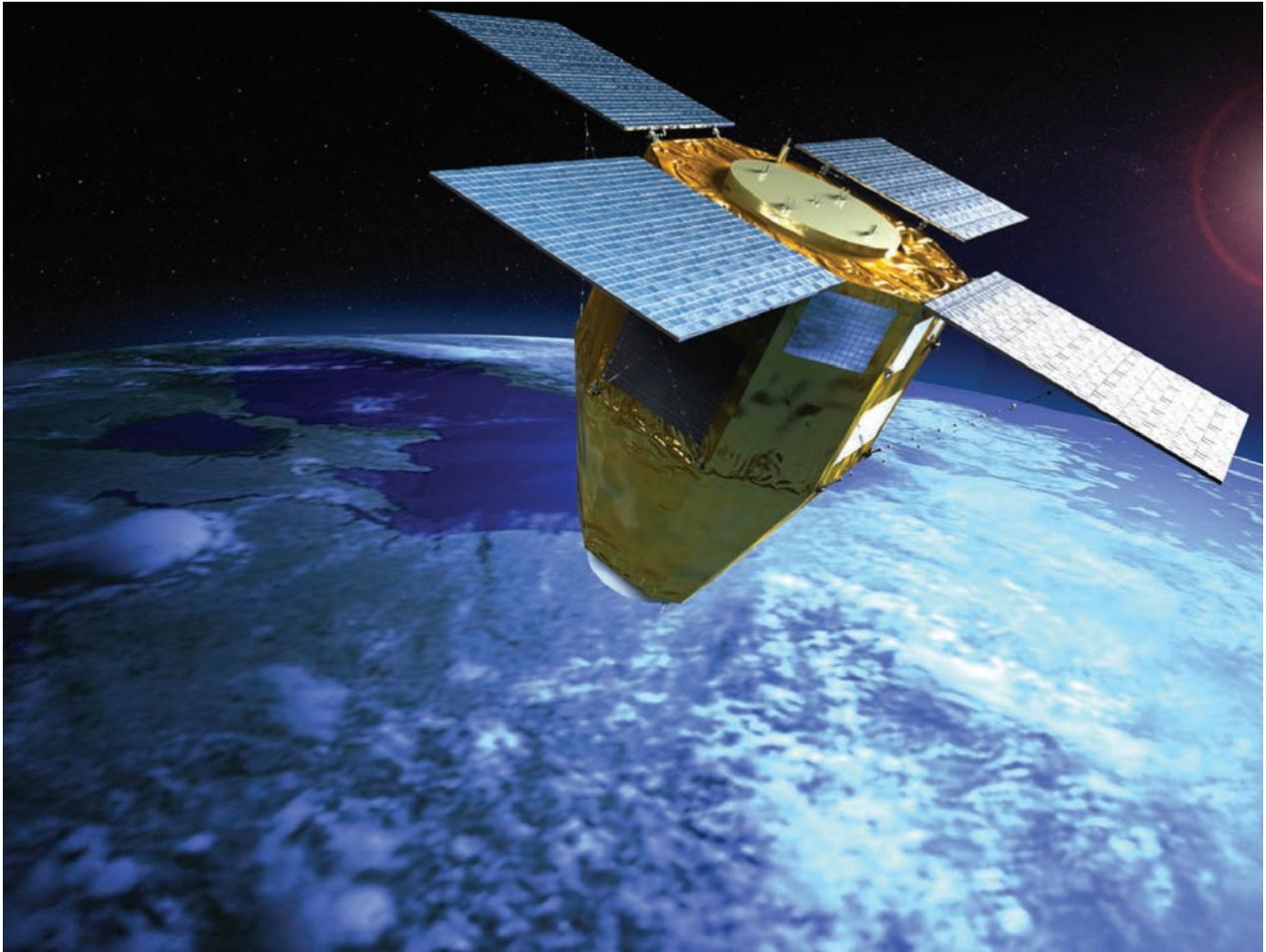
Cet effort se traduit également par l'organisation d'une Posture permanente de renseignement stratégique (PPRS), fédérant les moyens de collecte et d'analyse du ministère. Comme les autres postures permanentes (sûreté aérienne, sauvegarde maritime, cyber) la PPRS est un dispositif militaire activé en permanence, mettant en œuvre divers moyens humains et techniques, susceptibles d'être renforcés ou allégés selon le besoin. Elle a pour finalité de permettre l'anticipation des crises et la veille stratégique globale, mais également de contribuer à la préparation et à la conduite des opérations. Elle fédère :

- les moyens stratégiques de collecte du renseignement : satellites d'observation et d'écoute de la terre (composante spatiale optique de MUSIS et système de ROEM (renseignement d'origine électromagnétique) spatial CERES), les moyens stratégiques fixes et déployables (capacités d'interception terrestres, bâtiment spécialisé de recueil de renseignement, avions de reconnaissance et de guerre électronique), le renseignement humain et les capacités de recherche dans l'espace numérique (centres spécialisés de la DRM, etc.) ;

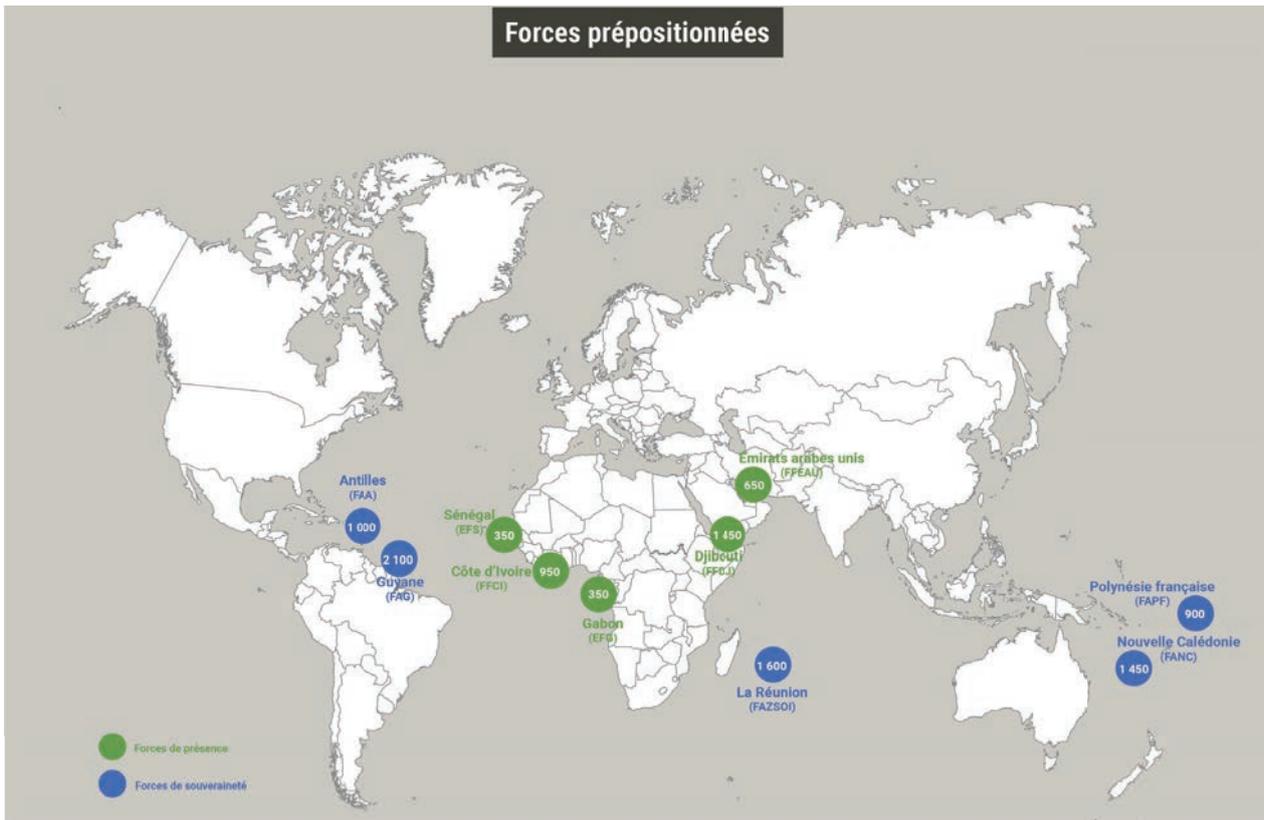
- les capacités d'analyse du renseignement (structures en charge de l'animation, de l'exploitation et de la diffusion du renseignement vers les autorités politiques et militaires comme vers les forces). Sous l'autorité du CEMA, la direction du renseignement militaire (DRM) joue un rôle central dans la mise en œuvre de la PPRS, en liaison étroite et permanente avec les autres services de renseignement.

La nécessité de traiter les flux d'informations en croissance exponentielle imposera également de recourir à l'intelligence artificielle, enjeu majeur de souveraineté dans un univers industriel dominé par des entreprises étrangères et caractérisé par des innovations technologiques rapides.

Un effort au profit du renseignement dans le domaine profond du cyberspace sera également conduit afin d'y trouver le renseignement utile, d'attribuer l'origine des éventuelles attaques, d'évaluer les capacités offensives des adversaires potentiels et, si nécessaire, d'y réagir.



Système spatial Musis



État des forces prépositionnées et de souveraineté

→ Rendre à la fonction « prévention » toute son importance

La Revue stratégique appelle à rendre à la fonction « prévention » toute son importance. Cette fonction vise à agir en amont, sur les facteurs de déclenchement des crises, afin d'en réduire les risques d'occurrence et d'en maîtriser les effets. Son renforcement contribuera à l'augmentation de la réactivité de nos armées et vise également à susciter une mobilisation accrue de nos partenaires et alliés, notamment européens, dans le cadre d'une approche globale et préventive conjointe.

La LPM 2019-2025 confirme la configuration du réseau de bases opérationnelles et de pôles opérationnels de coopération. Le dispositif des forces françaises stationnées à l'étranger, constitué des 3 bases opérationnelles avancées (BOA : Djibouti, Côte d'Ivoire, EAU) et des 2 pôles opérationnels de coopération (POC : Gabon et Sénégal) se trouve confirmé. Ces 5 implantations seront renforcées, au travers

- d'un accroissement ciblé de leurs effectifs (jusqu'à 300 emplois supplémentaires notamment au profit des soutiens) ;
- de la rénovation des infrastructures d'accueil ;
- de l'accroissement de la capacité à entraîner des militaires de nations partenaires et alliées (l'objectif est de passer de 20 000 à 30 000 stagiaires formés par an).

Cette évolution offre également la possibilité aux États européens d'y stationner des unités, afin d'améliorer la capacité globale de prévention à partir de ces bases.

En outre, la prévention s'appuie sur des déploiements navals ou des manœuvres aériennes, ponctuels ou récurrents, mobilisant des moyens des trois armées et des forces spéciales. Ces déploiements pourront concerner tous types d'unités ou d'équipements.

Le renforcement de la fonction « prévention » conduit également à la pérennisation et à l'accroissement de la participation française aux dispositifs garantissant aux Européens notre solidarité en cas de crise (Enhanced Forward Presence, Baltic Air Policing, déploiements navals en mer Baltique, en Méditerranée et en mer Noire, police du ciel européen).



→ Le renforcement des composantes cyber

La Revue stratégique souligne la réalité et la permanence de la menace cybernétique. Dans le cadre de la LPM, le ministère des Armées érige en axe d'effort prioritaire la réponse qui y sera apportée afin de garantir son propre fonctionnement et sa résilience, tout en contribuant à la continuité des grandes fonctions vitales de la Nation.

La LPM 2019-2025 renforce les capacités des armées en matière :

- de prévention, de détection et d'attribution des attaques ;
- de réactions efficaces et rapides.

Cette protection et cette défense de nos systèmes et réseaux concernent tous les types d'action et tous les secteurs de l'espace numérique : cyberprotection, lutte informatique défensive, influence numérique, lutte informatique offensive, moyens de commandement et d'entraînement.

Ce renforcement passe notamment par :

- une augmentation d'effectifs à hauteur de 1 000 sur la période de la LPM. L'apport de ces spécialistes civils et militaires permettra de renforcer prioritairement la cyberprotection ;
- la protection des systèmes d'armes et des systèmes d'information, dès leur phase de conception et pendant leur utilisation ;
- la création d'une posture permanente « cyber » chargée de garantir la surveillance de nos réseaux et de mener la lutte informatique défensive ;
- le renforcement des capacités du Centre d'analyse et de lutte informatique défensive (CALID), des centres opérationnels de sécurité des armées (SOC), de la 807^e compagnie des transmissions et du centre interarmées des actions sur l'environnement ;
- un budget pluriannuel de près de 1,6 Md€ hors masse salariale.





→ Des investissements accrus pour la surveillance de l'espace exo-atmosphérique

Dans le domaine militaire, le libre accès et l'utilisation de l'espace exo-atmosphérique sont des conditions de notre autonomie stratégique, dans la mesure où les satellites fournissent des services essentiels aux opérations militaires (communication, navigation, surveillance et écoute spatiales). L'accès à l'espace, milieu en forte mutation et peu régulé, tend à se banaliser, de même que l'usage de services spatiaux. L'espace exo-atmosphérique présente donc un intérêt stratégique de premier ordre, comme l'a souligné la Revue stratégique.

La LPM 2019-2025 porte un renforcement de notre capacité à surveiller l'espace et à connaître la situation spatiale en recherchant toutes les possibilités de coopération avec des partenaires stratégiques clés.

Cet effort se matérialise en particulier par la rénovation de nos systèmes de détection et de suivi GRAVES¹ et SATAM² dans le cadre du programme SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aériennes), dont le prochain incrément (SCCOA 5) est doté de 780 M€ sur la période de la LPM. En complément, des travaux visant à initier une alerte avancée seront conduits.

Par ailleurs, la LPM porte la poursuite de nos grands programmes d'accès aux services spatiaux :

- communication : mise en service des deux premiers satellites du système Syracuse IV dont la cible est rehaussée à 3 satellites ;
- navigation : lancement du programme OMEGA³ permettant l'accès simultané de nos systèmes aux services de navigation européen GALILEO⁴ et américain GPS⁵ ;
- surveillance optique (mise en service des 2^e et 3^e satellite MUSIS⁶) et électromagnétique (mise en service CERES⁷).

Outre les projets en cours au sein de l'Union européenne, les opportunités de coopérations plus étroites avec des partenaires stratégiques, notamment italiens et allemands, seront systématiquement recherchées.

Enfin, les armées étudieront également les voies et moyens d'atténuer les risques associés à notre dépendance à l'espace exo-atmosphérique, ainsi que les mesures permettant de limiter cette même dépendance pour les opérations.

¹ - Grand Réseau Adapté à la Veille Spatiale.

² - Système d'Acquisition et de Trajectographie des Avions et des Munitions.

³ - Opération de modernisation des équipements GNSS des armées.

⁴ - Système européen de navigation par satellite.

⁵ - Global Positioning System.

⁶ - Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation.

⁷ - Capacité d'Ecoute et de Renseignement Electromagnétique Spatiale.



B - UNE RELANCE DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

→ Une coopération opérationnelle accentuée

L'initiative européenne d'intervention (IEI), lancée par le Président de la République le 26 septembre 2017, vise à favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne. Pragmatique et concrète, elle cherche en particulier, à renforcer la capacité des Européens à agir ensemble.

L'IEI crée les conditions préalables pour de futurs engagements coordonnés et préparés conjointement dans des scénarii divers d'intervention militaire, sur tout le spectre des conflits potentiels affectant la sécurité de l'Europe dans une vocation opérationnelle ambitieuse.

La France entend développer, avec un cercle initial restreint d'États européens ayant la volonté politique et la capacité militaire d'assumer un engagement en opérations, des partenariats pragmatiques en leur proposant des projets concrets dans quatre domaines d'action :

- 1/ l'anticipation stratégique ;
- 2/ les scénarii d'emploi ;
- 3/ le retour d'expérience et le partage de doctrines ;
- 4/ l'appui aux opérations.

L'IEI ne vise absolument pas à créer de structure supplémentaire à celles déjà existantes en bilatéral et en multilatéral, ni à organiser d'exercice supplémentaire. L'IEI s'appuiera sur des structures et des postes existants.

Par ailleurs, le 13 novembre 2017, 25 des 28 États membres de l'Union européenne (UE) ont signé une lettre de notification d'intention formalisant leur intention de participer à la Coopération structurée permanente (CSP) en matière de défense. C'est un cadre juridique européen ambitieux, inclusif et contraignant, prévu par le traité de Lisbonne. Son objectif est de réunir les États membres les plus avancés en matière de défense pour faire émerger de nouveaux projets par des investissements dans la sécurité et la défense de l'UE.

La CSP permettra à l'ensemble des États participants d'améliorer leur coopération, leurs moyens militaires et leurs capacités de défense respectifs, sur la base de projets coordonnés et concrets. Les signataires développeront les capacités militaires conjointes en participant à divers programmes d'équipement. Cet accord historique dotera à terme l'UE d'une stratégie de sécurité globale et autonome, et d'une industrie de défense forte et compétitive. À long terme, la CSP pourrait mener à un ensemble de forces cohérent et couvrant tout le spectre des capacités.

Les États signataires ont notamment dressé une liste initiale de 17 projets devant être entrepris au titre de la CSP dans des domaines comme la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle en matière de défense. On y trouve des projets très concrets pour l'avenir de nos forces et nos engagements opérationnels futurs : soutien médical, sécurisation des radiofréquences, logistique et mobilité opérationnelle, surveillance maritime, cyber, énergie, capacités terrestres (artillerie, blindés), et noyau opérationnel pour la réponse de crise (EUFOR CROC - *Crisis response operation core*).

→ Renforcement de la BITD européenne

Le passage à une échelle européenne est un enjeu essentiel pour notre industrie de défense afin de mutualiser les développements de nouveaux systèmes sur la base de besoins militaires convergents entre États membres. Ainsi, la nouvelle dynamique européenne désormais enclenchée, permettra de donner un élan à la recherche de coopérations résolues et maîtrisées, dont le degré d'interdépendance consentie variera selon les technologies concernées. La coopération a pour premier objectif de mutualiser les efforts financiers et techniques de plusieurs pays pour avoir accès à des capacités que chaque pays européen ne peut développer seul. Elle contribue également au développement des coopérations opérationnelles.

Outre la poursuite des programmes en coopération européenne en cours (A400 M, NH90, FREMM, FSAF, MUSIS, Tigre, MIDE-RMV, ANL) et à l'exclusion des programmes relevant directement de la souveraineté nationale, les programmes d'équipement lancés au cours de la LPM 2019-2025 seront prioritairement conçus dans une voie de coopération européenne.

Sont notamment concernés le programme de drone MALE¹ européen (avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie), les futurs programmes de missiles FMAN² et FMC³ (avec le Royaume-Uni), les travaux nécessaires au remplacement du char Leclerc (MGCS⁴ avec l'Allemagne) et à l'élaboration des avions de patrouille maritime PATMAR futur (avec l'Allemagne), le programme SLAMF⁵ (avec le Royaume-Uni), le SCAF⁶ ou la surveillance de l'espace exo-atmosphérique (avec l'Allemagne). Des pistes de coopération sont par ailleurs en cours d'exploration pour le programme de pétrolier-ravitailleur FLOTLOG avec l'Italie et pour le programme de missile MAST-F⁷ avec l'Allemagne.

Les opportunités offertes par des mécanismes comme le Fonds européen de défense (FED) seront pleinement exploitées et les rapprochements industriels susceptibles de consolider la Base industrielle et technologique de défense (BITD) à un niveau européen seront encouragés, sous réserve de préserver les branches de la BITD française relevant de la souveraineté nationale.

Ainsi, la coopération à l'échelle européenne permet soit de consolider la BITD nationale pour les domaines relevant de la souveraineté soit de disposer d'un accès libre à des technologies à l'échelle européenne pour lesquelles une mutuelle dépendance est consentie.



Hélicoptère NH 90



Hélicoptère TIGRE

¹ Moyenne Altitude Longue Endurance

² Futur Missile Anti-Navires

³ Futur Missile de Croisière

⁴ Main Ground Combat System

⁵ Système de Lutte Anti-Mines Futur

⁶ Système de Combat Aérien Futur

⁷ Missile Air-Surface Tactique Futur



Un détachement aéronautique britannique à bord de la frégate Surcouf



Coopération avec la Force G5 Sahel

C - DES PARTENARIATS AVEC DES PUISSANCES MONDIALES ET RÉGIONALES

La France, autonome et souveraine, engage de nombreux partenariats, car c'est un acteur qui entend rester crédible sur la scène internationale. Dans un environnement stratégique instable et imprévisible, il est indispensable de renforcer les liens qui nous unissent à nos partenaires à travers le monde, dans les cadres multilatéraux (européen notamment) comme bilatéraux. Mettre en œuvre une politique volontariste de coopération internationale impose de concevoir un cadre d'action rénové.

Le renforcement de notre autonomie stratégique passe en particulier par un renforcement de l'Europe de la défense, au moyen de propositions pragmatiques et concrètes. C'est le sens de l'Initiative européenne d'intervention (IEI) voulue par le Président de la République qui doit permettre de construire une culture stratégique commune. Cet approfondissement passe aussi par le lancement de nouvelles dynamiques au sein de l'UE. En la matière, la création d'un Fonds européen de défense constitue un tournant majeur.

Il nécessite aussi notre implication marquée sur le plan multilatéral, notamment à l'OTAN, à l'ONU, ou sur des initiatives spécifiques, comme le G5 Sahel.

Ces initiatives multilatérales sont complémentaires des relations bilatérales que nous entretenons avec nos partenaires, notamment allemand, britannique et américain, en particulier sur les volets opérationnel et capacitaire, et qui s'illustrent entre autres à travers les conseils franco-allemand de défense, les traités de Lancaster House ou la lutte commune contre le terrorisme djihadiste. L'aptitude de l'Italie et de l'Espagne à se déployer avec un large spectre de capacités justifie un approfondissement des relations bilatérales.

Un accent particulier sera également porté sur le développement de coopérations avec d'autres partenaires européens (en particulier ceux identifiés dans le cadre de l'Initiative européenne d'intervention) se caractérisant par une convergence de vision stratégique, des engagements récurrents sur des théâtres d'opérations communs avec la France et qui pour certains, disposent de capacités de niche sur des segments nécessaires.

Le réengagement de la France vers les pays du Nord et de l'Est de l'Europe a été amorcé et doit être pérennisé et valorisé, tout comme l'implication de la France en faveur de la sécurité européenne, au Sud comme au Nord et à l'Est, de la Baltique à la mer Noire.

Au-delà, les partenariats stratégiques noués en Asie et dans la région Pacifique, participent également de cette ambition de partage d'une vision de la sécurité internationale. La France a noué des partenariats stratégiques majeurs avec l'Inde et l'Australie, qui sont structurants et de longue durée. La France accompagne également le Japon dans son effort d'engagement international accru sur les questions de défense et de sécurité.

La protection de nos intérêts économiques et de nos ressortissants, l'assistance apportée à nos partenaires et la préservation de nos marges de manœuvres politico-militaires seront facilitées par l'établissement de ce cadre renouvelé, qui doit aussi conduire à un ajustement de nos actions de coopération. A cet égard, la France devra poursuivre le développement de ses partenariats stratégiques en Afrique, au Moyen-Orient ou dans la région indopacifique, qui demeurent des zones prioritaires.

A - L'ENJEU MAJEUR DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

L'innovation est un levier majeur de la LPM 2019-2025 pour garantir l'autonomie stratégique de la France et la supériorité opérationnelle de nos forces.

C'est cette supériorité opérationnelle qui permettra à nos armées d'assurer au mieux la sécurité des Français, sur notre sol comme en dehors de nos frontières, tout en permettant de rester dans le groupe des puissances militaires qui comptent dans le monde.

Pour ce faire, des financements accrus seront mis en place pour soutenir des études et des programmes permettant de développer les technologies nécessaires à la réalisation des équipements futurs. Ce sont ainsi en moyenne 1,8 milliard d'euros par an qui seront consacrés, dès le début de période, à la conception des futurs grands programmes d'armement.

Ces budgets permettront également de financer d'autres dispositifs pour soutenir l'innovation technologique et l'innovation d'usage telles que les aides à l'innovation ou l'investissement en fonds propres (Definvest) pour les PME, ainsi que les plates-formes d'innovation, notamment avec la création d'un « Defense Lab ».

Cette nouvelle politique en faveur de l'innovation nécessitera une organisation renouvelée associant l'ensemble des acteurs du ministère, et placée sous la responsabilité de la Direction générale de l'armement (DGA).

La DGA consacre des fonds très importants pour soutenir la recherche dans le cadre de sa mission de préparation de l'avenir des systèmes de défense. C'est le premier acteur de la recherche de défense en Europe.

Plusieurs dispositifs de soutien de la recherche et de l'innovation existent pour accompagner des partenaires académiques ou industriels. Ces dispositifs vont du soutien à des laboratoires pour développer des idées scientifiques innovantes jusqu'au soutien de grands intégrateurs industriels pour lever les incertitudes liées aux verrous technologiques dans les futurs programmes d'armement.

L'augmentation des moyens consacrés à la recherche se fera progressivement. Cette progression permettra la maturation des innovations et d'accentuer l'effort déjà consenti sur des sujets émergents notamment pour l'intelligence artificielle, les nanotechnologies, la robotique ou encore les biotechnologies, ainsi qu'une intégration plus rapide des techniques numériques ou des algorithmes d'intelligence artificielle dans les systèmes. L'augmentation du budget permettra également de mieux accompagner les industriels pour réaliser des prototypes ou des démonstrateurs à la fin des projets ou des programmes en cours.

Le montant, consacré aux études technologiques et à l'innovation qui était de 730 millions d'euros par an en moyenne lors de la LPM précédente, sera augmenté progressivement, pour atteindre 1 milliard d'euros par an dès 2022.

Les crédits supplémentaires permettront, au-delà du maintien de l'effort consacré à la maturation des technologies spécifiques au domaine de la défense, d'accroître les efforts en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil et d'investissement dans l'innovation de rupture.

De plus, ceci s'accompagnera de la réalisation de démonstrateurs technologiques ou opérationnels, permettant une intégration rapide des innovations et nouvelles technologies identifiées dans les programmes d'armement.

Cela s'adressera à l'ensemble du tissu académique et industriel, des PME/PMI innovantes, start-ups et grands maîtres d'œuvre industriels.



B - UNE BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE (BITD) CONSOLIDÉE

La Revue stratégique rappelle l'importance d'une industrie de défense française forte, composante essentielle de l'autonomie stratégique de la France et seule à même de garantir la sécurité de notre approvisionnement en équipements et en systèmes d'armes critiques.

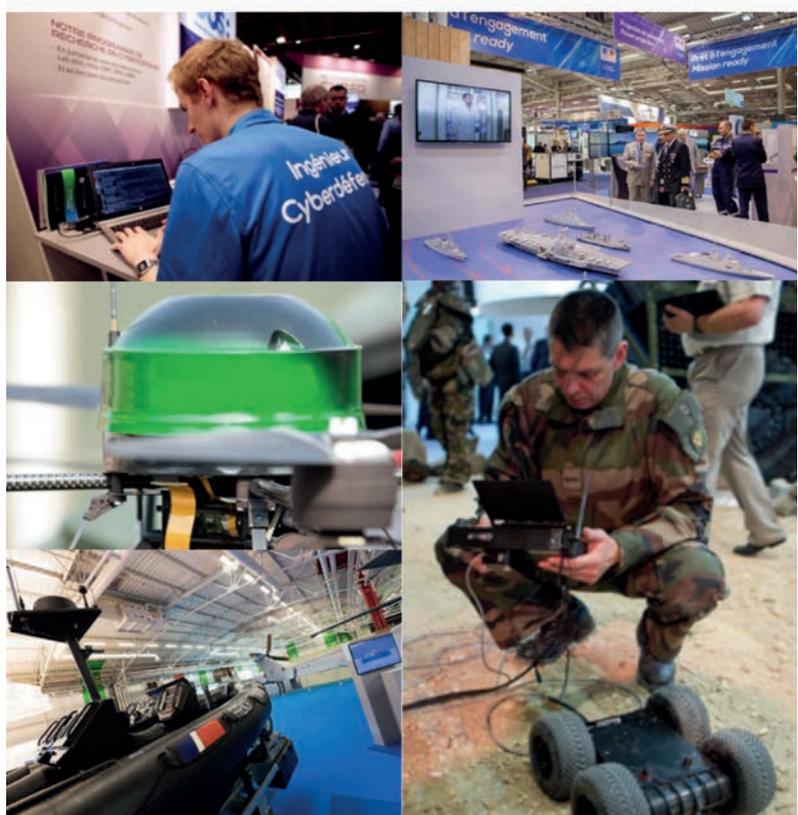
Dans une période où les opérations militaires connaissent des évolutions rapides, la France a besoin de maintenir au plus haut niveau d'excellence, les compétences de son industrie pour pouvoir développer de nouvelles technologies et de nouveaux types d'armements intégrant les dernières évolutions observées dans des domaines comme la cybernétique, l'espace, le traitement de l'information, les drones, la robotique.

Pour parvenir à maintenir les équipements de défense au plus haut niveau, la Direction Générale de l'Armement (DGA), dont le soutien à l'industrie est au cœur des missions, conduit un travail permanent de veille et d'évaluation des compétences afin d'identifier les ressources nécessaires permettant de développer de nouvelles technologies. Depuis cinq ans, le pacte Défense-PME a permis de développer les actions de soutien aux PME, dans le domaine des achats publics, de la relation aux Maîtres d'œuvre Industriels et de l'export. Ce pacte est en cours de rénovation pour développer, optimiser et redynamiser les actions. Le fonds Def'invest (*), notamment, a été créé pour consolider les PME et ETI¹ présentant un intérêt stratégique pour la Défense en sécurisant leur capital et en permettant de soutenir sur le long terme leur croissance.

Dans cet esprit de développement de la culture d'innovation, le renforcement de la BITD pour garantir l'autonomie stratégique française est donc primordial. Le soutien aux exportations, notamment, qui est une priorité du ministère des armées, contribue à la « soutenabilité » de notre politique de défense en assurant la pérennité de notre BITD, grâce à une mutualisation des coûts du maintien en condition opérationnelle de certains de nos matériels.

Cette BITD, caractérisée par un niveau très élevé en matière de recherche et de développement, confortera non seulement la compétitivité technologique de la France (une dizaine de grands groupes industriels, 4 000 PME et ETI et 200 000 personnes animent quotidiennement le tissu industriel et technologique de défense), mais permettra également de renouveler et de développer les perspectives d'exportation grâce aux investissements consentis, faisant de la LPM un levier majeur de notre économie, structurant pour l'emploi en France.

(*) Le fonds Def'invest est initialement doté de 50 M€. La DGA participe également activement au soutien de l'action publique via ses dispositifs en subventions et avances remboursables.



1- Petites et moyennes entreprises / Entreprises de taille intermédiaire

C- LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

La révolution numérique en cours est un puissant moteur de transformation et d'accélération de la performance pour toute grande organisation. À ce titre, la transformation numérique participe pleinement à la modernisation du ministère.

C'est pourquoi le ministère et les armées ont résolument saisi l'opportunité de la numérisation pour rester à la pointe des meilleures technologies et pratiques.

Cette transformation numérique vise, au travers de nouveaux usages, à s'approprier rapidement et dans les meilleures conditions, les technologies émergentes, pour générer des ruptures dans les usages, les organisations, et les modes de travail ou d'action. La donnée numérique est au centre de ces enjeux et il faut apprendre à mieux la traiter, mieux la sécuriser et la partager au bénéfice de l'action globale des armées en opération ou pour le fonctionnement du ministère.

Au-delà de la technologie, il s'agit aussi de s'attacher de nouveaux talents d'innovateurs dans les métiers numériques. La création de la Direction générale du numérique (DGNUM) en tant que chef d'orchestre de cette dynamique permettra d'accélérer et de structurer cette démarche de profonde modernisation et de transformation.

Trois objectifs stratégiques de performance structurent cette démarche :

- 1) Garantir la supériorité opérationnelle et la maîtrise de l'information sur les théâtres d'opérations ;
- 2) Renforcer l'efficacité des soutiens et faciliter le quotidien des personnels ;
- 3) Améliorer la relation au citoyen et l'attractivité du ministère.

En termes de soutien, les évolutions à venir viseront prioritairement une meilleure adéquation des outils, des compétences et des ressources humaines, affectés aux différents services, permettant d'améliorer les services rendus aux forces opérationnelles. Des pistes de mutualisation ou d'externalisation pertinentes seront également étudiées afin de rendre ce dispositif encore plus performant.

Cette ambition de transformation numérique, qui s'inscrit pleinement dans la démarche globale « Action publique 2022 » voulue par le Président de la République et le Premier ministre, contribue à conforter le dynamisme et la modernité des armées. Elle s'appuiera également sur une évolution des modes de travail. À tous les niveaux, les agents du ministère seront incités à innover, à proposer des solutions, et à monter en compétence dans le domaine du numérique.

Concernant la relation au citoyen et au personnel, le ministère fournira des services dont l'accès sera plus aisé pour les usagers, le personnel et leurs familles, et prendra notamment en compte les attentes spécifiques des personnes en situation de handicap, en leur offrant l'accès aux nouveaux outils ou services numériques.

Enfin, une simplification des procédures administratives sera activement recherchée, en particulier concernant l'articulation juridique des textes réglementaires, des circulaires et des instructions.



D - UNE TRANSFORMATION ET UNE MODERNISATION EN PROFONDEUR DU MINISTÈRE

La transformation du ministère demeure un axe majeur de la LPM 2019-2025. Alors que les précédentes réformes avaient pour but de rallier des cibles d'économies ou de baisse d'effectifs, il s'agit désormais d'améliorer la performance générale du ministère au profit des armées et des agents du ministère. À ce titre, la transformation numérique et l'innovation sont des leviers essentiels pour sa modernisation.

Au-delà de l'évolution des modes de travail et du surcroît de performance attendue par la transformation numérique, la modernisation du ministère s'appuie sur la simplification de l'ensemble des processus du ministère, la réforme de son organisation centrale, l'optimisation des fonctions de soutien, l'amélioration de la gestion des ressources humaines qui constituent des axes prioritaires.

Cette modernisation s'articulera en une réforme globale, dont les principaux objectifs sont la recherche d'une meilleure efficacité avec une répartition optimisée des moyens, un recentrage des grands organismes sur leur cœur de métier et la poursuite de l'amélioration de la condition du personnel civil et militaire.

Un plan de modernisation du ministère et de l'ensemble de ses composantes a donc été adopté par la ministre des Armées en comité exécutif ministériel au mois d'octobre 2017. Ce plan comporte quatorze chantiers qui couvrent l'intégralité du périmètre du ministère, et plus précisément portent sur les domaines suivants :

1. équipement des forces ;
2. maintien en condition opérationnelle des matériels ;
3. numérique ;
4. innovation ;
5. organisation centrale et territoriale du ministère ;
6. ressources humaines ;
7. simplification administrative et normative du ministère ;
8. soutiens ;
9. immobilier et infrastructures ;
10. chaîne logistique ;
11. action internationale et soutien aux exportations ;
12. finances ;
13. audit, évaluation et maîtrise des risques ;
14. développement durable ;

Ces chantiers s'inscrivent dans le cadre du programme interministériel « Action Publique 2022 ».



E- FOCUS SUR LES COOPÉRATIONS DU FUTUR

Le développement de coopérations ambitieuses de long terme permettra de maintenir l'équilibre de la mission défense tout en pérennisant les capacités industrielles françaises et l'autonomie stratégique de la France.

Conformément aux orientations définies dans la Revue stratégique, outre la poursuite des programmes en coopération européenne en cours (A400 M, NH90, FREMM, FSAF, MUSIS, Tigre, MIDE-RMV, ANL) et à l'exclusion des programmes relevant directement la souveraineté nationale, les programmes d'équipement lancés au cours de la LPM 2019-2025 seront prioritairement conçus dans une voie de coopération européenne.

Sont notamment concernés le programme de drone Medium Altitude Long Endurance (MALE) européen (avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie), les futurs programmes de missiles FMAN et FMC (avec le Royaume-Uni), les travaux nécessaires au remplacement du char Leclerc (MGCS avec l'Allemagne), les avions de patrouille maritime PATMAR futur (avec l'Allemagne), le programme SLAMF (avec le Royaume-Uni), le SCAF ou la surveillance de l'espace exo-atmosphérique (avec l'Allemagne). Des pistes de coopération sont par ailleurs en cours d'exploration pour le programme de pétrolier-ravitailleur FLOTLOG avec l'Italie et pour le programme de missile MAST-F avec l'Allemagne.

→ Main ground Combat System (MGCS)

Au cours de cette LPM, et dans le cadre d'une coopération européenne notamment franco-allemande, des études seront initiées afin de préparer le remplacement du char Leclerc par de nouveaux systèmes de combat (MGCS ou Main Ground Combat System).

Ce programme s'appuiera sur les compétences industrielles françaises et consolidera le secteur à l'échelle européenne autour de leaders industriels des hautes technologies. Il permettra avec le futur système du combattant débarqué de franchir une étape supplémentaire dans de multiples domaines (agression, mobilité, gestion de l'énergie, protection des véhicules et des soldats...).

Dans la mesure où ce programme prend en compte la menace la plus exigeante du combat aéroterrestre, les choix réalisés seront structurants pour le combat de contact futur.

→ Système de combat aérien futur (SCAF)

La France aborde une période cruciale pour l'avenir de son aviation de combat, avec des enjeux opérationnels, industriels, financiers et de coopération. La pérennisation de la dissuasion nucléaire aéroportée, les évolutions du Rafale, le maintien du format de l'aviation de chasse constituent des étapes majeures qui structureront l'évolution de l'aviation de combat des futures décennies.

Le développement du SCAF pose les enjeux des plateformes pilotées et non pilotées pour contribuer de manière collaborative à l'ensemble des fonctions stratégiques dans les milieux les plus complexes. Ce système permettra de couvrir l'ensemble du spectre des missions de combat dans et à partir de l'espace aérien et permettra de conserver

la supériorité aérienne et de conduire les opérations depuis la troisième dimension à l'horizon 2040.

La LPM permettra d'étudier, dans le domaine aéronautique, l'architecture du SCAF dans un cadre de coopération européenne.

Le SCAF sera un système de plateformes et d'armements interconnectés (avions, drones de combat, futurs missiles de croisière et autres armements, système de commandement et de contrôle, de renseignement), centré autour d'un aéronef de combat polyvalent.

Des choix concernant le type de plateforme et les pays partenaires devront être faits au cours de la LPM 2019-2025 et orienteront durablement ce programme structurant pour l'avenir de nos forces aériennes et de notre industrie aéronautique.

→ Drone Medium Altitude Long Endurance (MALE) européen

Les études menées en coopération avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie seront poursuivies en vue du lancement du programme de drone MALE européen en 2019 et de la livraison d'un premier système en 2025. Les livraisons ultérieures permettront d'atteindre 8 systèmes de drones MALE en service à l'horizon 2030.



Système de combat aérien futur (SCAF)

F - FOCUS : LA CONNECTIVITÉ EST LA CLÉ DES COMBATS DE DEMAIN

La supériorité informationnelle et la capacité des armées à travailler entre elles sont deux conditions centrales pour la supériorité opérationnelle à nos forces. Pour ce faire, la loi de programmation militaire 2019-2025 place le sujet de la connectivité au cœur des enjeux opérationnels et technologiques des prochaines années. Cet effort devra irriguer l'ensemble des équipements pour lesquels la logique de systèmes de systèmes doit prévaloir.

Le réseau de théâtre terrestre sera rénové avec en particulier la livraison de stations ASTRIDE. Le réseau Internet Protocol de la force aérienne (RIFAN) sera également modernisé. Ces deux évolutions permettront de prendre en compte les besoins de connectivité et de manœuvre des systèmes de commandement des forces déployées et de répondre à l'augmentation des échanges d'informations sur les théâtres.

La connectivité des forces sur les théâtres sera notamment renforcée par la livraison de nombreux équipements de radio numérique CONTACT (8 400 nouveaux postes), support de communication indispensable au combat collaboratif du système d'armes SCORPION, et par une nouvelle étape du programme dédié à l'intégration des aéronefs.

De plus, les efforts de convergence et de rationalisation des Systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) des armées seront poursuivis avec la mise en service opérationnel progressive du Système d'information des armées (SIA), outil indispensable au commandement et à la conduite des opérations militaires, du niveau opératif au niveau tactique haut, interopérables avec nos principaux alliés et en national. Le SIA évoluera pour prendre en compte les potentialités offertes par l'intelligence artificielle et le big data afin de garantir la fluidité des échanges et de conserver la maîtrise de la supériorité informationnelle dans un contexte d'accroissement des risques cyber et des volumes de données à traiter.

Enfin, les équipements de navigation par satellite des armées seront modernisés. Une capacité autonome de géolocalisation (OMEGA), capable d'utiliser les signaux GPS et Galileo, et résistant aux interférences comme au brouillage sera également développée.



ANNEXE LES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DÉTAILLÉS DE LA LPM

Moyens de la politique de défense

| Md€ courants | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total 2019-2023 |
|---|------|------|------|------|------|--------------------|
| Crédits budgétaires de la mission « Défense » | 35,9 | 37,6 | 39,3 | 41,0 | 44,0 | 197,8 |

Crédits hors contribution au compte d'affectation spéciale « pensions », hors fonds de concours et attributions de produit rattachés

→ **Objectif** : porter progressivement l'effort national de défense de la France à 2 % du PIB à l'horizon 2025 pour tenir compte :

- du nouveau contexte de menaces (mis en évidence par la **Revue stratégique de défense et de sécurité nationale**)
- de l'Ambition 2030 définie par le Président de la République et les contrats opérationnels qui en résultent ainsi que du niveau d'engagement des armées.

→ **Conséquence** : une trajectoire financière de 197,8 Md€ courants de crédits budgétaires sur la période 2019-2023 pour la LPM 2019-2025.

→ **Phasage** :

- une croissance annuelle de 1,7 Md€ entre 2019 et 2022,
- une croissance de 3 Md€ en 2023,
- un niveau de ressource pour les années 2024 et 2025 précisé lors de l'actualisation de la LPM en 2021 prenant en compte la situation macroéconomique à cette date en vue d'atteindre 2 % du PIB consacré à l'effort national de défense vers 2025.

→ Un effort financier marqué pour le matériel et sa modernisation

| En milliards d'euros courants | LFI 2018 (pour information) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total 2019-2023 | 2024 | 2025 | Total 2019-2025 | Moyenne |
|-------------------------------|--------------------------------|------|------|------|------|------|-----------------|------|------|-----------------|---------|
| Agrégat « équipement » | 18,3 | 19,5 | 20,8 | 22,3 | 23,7 | 26,1 | 112,5 | 28,8 | 31,5 | 172,8 | 24,7 |

L'agrégat « équipement » des armées bénéficiera tout au long de la LPM 2019-2025 d'un effort marqué, en conformité avec la réalisation de l'Ambition 2030 et la modernisation induite.

La programmation 2019-2023 de 112,5 Md€ couvre notamment :

- 25 Md€ au profit de la dissuasion nucléaire
- 37 Md€ au profit des programmes à effet majeur
- 22 Md€ au profit de l'entretien programmé des matériels
- 13 Md€ au profit des programmes d'environnement et des équipements d'accompagnement
- 7,3 Md€ au profit des dépenses d'investissement des infrastructures de défense

LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DES FORCES ARMÉES FRANÇAISES DÉBUT 2019 ET EN 2025

Une hausse de la provision au profit des OPEX et des MISSINT

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|-------|-------|-------|-------|
| 850 | 1 100 | 1 100 | 1 100 | 1 100 |

Au-delà des 100 M€ de crédits de masse salariale prévus pour couvrir les missions intérieures

L'expérience récente a montré que les engagements opérationnels de la France sur les théâtres d'opération extérieure et sur le territoire national engendraient un coût réalisé régulièrement supérieur à 1,1 Md€.

La LPM 2019-2025 en prend acte et prévoit de porter progressivement la provision « opex et missint » ce niveau de 1,1 Md€ (dès 2020).

Les surcoûts (hors dépenses d'équipement militaire, notamment) des opérations extérieures et missions intérieures au-delà de ce niveau feront l'objet d'un financement interministériel.

Une augmentation des effectifs

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | TOTAL 2019- 2023 | 2024 | 2025 | Total 2019- 2025 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|------------------------|--------|---------|------------------------|
| Évolu- tion des effectifs | + 450 | + 300 | + 300 | + 450 | +1 500 | + 3 000 | +1 500 | + 1 500 | + 6 000 |

(En équivalents temps plein)

- Prévisions de la LPM 2019-2025 : augmentation de 6 000 postes sur la période 2019-2025, dont 3 000 sur la période 2019-2023, portant ainsi les effectifs du ministère des Armées à 274 936 au terme de la LPM (hors service industriel aéronautique, hors apprentis, hors service national universel).

- Répartition : affectation de ces effectifs supplémentaires de manière ciblée pour consolider les domaines prioritaires :

- 1 500 sur 2019-2025 pour le renseignement,

- 1 500 sur 2019-2025 pour la cybergdéfense et l'action dans l'espace numérique,

- environ 750 sur 2019-2025 pour renforcer la résilience du ministère des Armées en matière de sécurité et de protection,

- 400 sur 2019-2025 pour accompagner les exportations,
- le solde permettra de répondre entre autres aux besoins des unités opérationnelles et de leur environnement, en améliorant les conditions de soutien des forces, en particulier au profit du service de santé des armées, et du service du commissariat des armées.

→ La modernisation des infrastructures de défense

Les dépenses d'investissement des infrastructures de défense s'élèveront à 7,3 Md€ courants sur la période 2019-2023 (besoins programmés à 11 Md€ sur 2019-2025).

La LPM 2019-2025 prévoit la réalisation des infrastructures d'accueil et de soutien de la nouvelle génération d'équipements militaires, en cohérence avec la modernisation nécessaire à la réalisation de l'Ambition 2030.

Sont en particulier concernés les sous-marins BARRACUDA, les Frégates multi-missions (FREMM), les avions de combat RAFALE et de transport A400M et MRTT, les véhicules SCORPION de l'armée de Terre, mais aussi la poursuite des investissements de remise à niveau et de sécurité-protection des installations et des activités portuaires, aéroportuaires et terrestres de défense.

Forces navales

| Début 2019 | Fin 2025 |
|---|--|
| - 4 SNLE | - 4 SNLE |
| - 6 SNA (type RUBIS) : | - 6 SNA (2 type RUBIS + 4 BARRACUDA) |
| - 1 porte-avions nucléaire avec son groupe aérien embarqué (RFL + E2C) | - 1 porte-avions nucléaire avec son groupe aérien embarqué (RFL + E2C) |
| - 17 frégates (2 FAA + 3 FASM + 2 FDA + 5 FLF + 5 FREMM) | - 17 frégates (2 FDA + 5 FLF dont 3 prolongées + 8 FREMM + 2 FTI) |
| - 3 BPC | - 3 BPC |
| - 6 frégates de surveillance | - 6 frégates de surveillance |
| - 16 patrouilleurs (2 patrouilleurs guyanais PLG + 14 patrouilleurs d'ancienne génération de tout type) | - 18 patrouilleurs (3 patrouilleurs guyanais PLG + 6 patrouilleurs outre-mer + 2 patrouilleurs métropole NG + 7 patrouilleurs d'anciennes générations de divers types) |
| - 3 B2M | - 4 B2M |
| - 2 BSAH | - 4 BSAH |
| - Guerre des mines : 11 CMT + 4 BBPD (ancienne génération) | - Guerre des mines : 5 CMT + 2 bâtiments porteurs + 3 BBPD + 4 systèmes de drones |
| - 3 pétroliers-ravitailleurs d'ancienne génération | - 2 pétroliers-ravitailleurs de nouvelle génération + 1 d'ancienne génération |
| - 22 ATL2 | - 18 ATL2 rénovés |
| - 13 avions de surveillance maritime | - 11 avions de surveillance maritime (8 de type FALCON + 3 avions neufs) |
| - 36 hélicoptères moyens/lourds embarqués (dont 22 N90 NFH) | - 27 hélicoptères moyens/lourds embarqués NH 90 NFH |
| - 45 hélicoptères légers | - 45 hélicoptères légers |

¹ Dont une quinzaine d'appareils pour la flotte intérimaire palliative à la flotte AL III (319) et l'équivalent en activité à 7 appareils pour l'externalisation de la flotte AL III (316) de l'ESHE

Forces aériennes

| Début 2019 | Fin 2025 |
|--|--|
| - 254 avions de combat en parc, dont 143 RAFALE (41 marine) et 111 MIRAGE 2000 de tout type | - 253 avions de combat en parc, dont 171 RAFALE (42 marine) |
| - 63 pods de désignation laser (PDL) ancienne génération + 4 PDL nouvelle génération | - 34 pods de désignation laser (PDL) ancienne génération + 45 PDL nouvelle génération |
| - 4 E-3F AWACS | - 4 E-3F AWACS rénovés avionique et JITDS/liaison de données tactiques |
| - 15 avions ravitailleurs dont 1 MRTT et 5 avions de transport stratégique ATS (2 A340 + 3 A310) | - 15 avions ravitailleurs dont 12 MRTT et 2 avions de transport stratégique ATS (A340) |
| - 48 avions de transport tactique (14 A400M + 14 C-130H + 18 C160 + 2 C-130J) | - 43 avions de transport tactique (25 A400M + 14 C-130 H rénovés + 4 C-130J) |
| - 36 hélicoptères moyens ¹ | - 36 hélicoptères moyens |
| - 40 hélicoptères légers | - 40 hélicoptères légers ² |
| - 8 sections SAMP TT | - 8 sections SAMP TT |

1. 11 CARACAL, 2 H225, 20 PUMA et 3 hélicoptères à usage gouvernemental (HUG)

2. Dont 2 hélicoptères dédiés à la formation interarmées

Forces terrestres

| Début 2019 | Fin 2025 |
|--|--|
| - 241 chars LECLERC | - 200 chars LECLERC dont 122 rénovés |
| - 250 AMX 10RC + 80 ERC 90 | - 150 chars médians AMX 10RC + 150 JAGUAR |
| - 629 VBCI | - 629 VBCI |
| - 2661 VAB + 3 GRIFFON | - 1545 VAB + 936 GRIFFON + 489 VBMR légers |
| - 121 canons de 155 mm dont 77 CAESAR + 13 LRU | - 109 canons CAESAR + 13 LRU |
| - 164 hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (70 TIGRE + 94 GAZELLE) | - 147 hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (67 TIGRE + 80 GAZELLE) |
| - 122 hélicoptères de manœuvre (36 NH90 TTH + 52 PUMA + 26 COUGAR dont 24 rénovés + 8 CARACAL) | - 115 hélicoptères de manœuvre (70 NH 90 + 11 PUMA + 26 COUGAR rénovés + 8 CARACAL) |
| - 1,5 système de drones tactiques intérimaires SDTI | - 3 systèmes de drones tactiques SDT |
| - 1394 VBL dont 3 régénérés | - 1387 VBL dont 733 régénérés |
| - 200 Véhicules Forces Spéciales ancienne génération | - 241 Véhicules Forces Spéciales nouvelle génération |
| - 88 Poids lourds Forces Spéciales ancienne génération + 25 nouvelle génération | - 202 Poids lourds Forces Spéciales nouvelle génération |
| - 3483 véhicules de commandement et de liaison + 1000 VLTP non protégés (dont 500 MASSTECH) | - 4983 VLTP non protégés |
| - 930 véhicules tactiques porteurs de systèmes d'armes | - 930 véhicules tactiques porteurs de systèmes d'armes dont 200 VBMR légers appui SCORPION |

Cohérence interarmées

| Début 2019 | Fin 2025 |
|---|---|
| - Système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA) | - Système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA) modernisé (détection haute et très basse altitude, capacité de surveillance spatiale) |
| - ROEM ¹ stratégique et tactique et ROIM spatial et tactique : - 2 C160G GABRIEL ² - 2 satellites HELIOS | - ROEM stratégique et tactique modernisés et ROIM spatial et tactique ⁴ : - 1 système CUGE (1) - 3 satellites MUSIS |
| - 1 satellite MUSIS | - 1 système CERES |
| - 1 démonstrateur ELISA | |
| - 2 systèmes de drones MALE REAPER | - 5 systèmes MALE (4 Reaper + 1 européen) |
| - 0 ALSR | - 2 ALSR |
| - Systèmes d'information des armées (SIC 21, SIC F...) | - 1 Système d'information des armées (SIA), dont SORIA |
| - Plusieurs systèmes d'information géophysiques (KHEPER, DNG3D...) | - Le système d'information géophysique des armées GEODE 4D |
| - Communications par satellites souveraines (2 satellites SYRACUSE III) | - Communications par satellites souveraines (2 satellites SYRACUSE IV) |
| - Moyens C2 de niveau MJO ³ (nation-cadre), architecture de communication résiliente, capacité de ciblage, capacité d'opérations spéciales, soutien interarmées, capacité NRBC | - Moyens C2 de niveau SJO ⁵ (nation-cadre) ou d'état-major de composante de niveau MJO, architecture de communication résiliente, capacité de ciblage, capacité d'opérations spéciales, soutien interarmées, capacité NRBC |

1.- Renseignement d'origine électromagnétique

2 - Étude en cours sur la prolongation C160G jusqu'en 2025

3- Major Joint Operation : dans le vocabulaire OTAN, opération du niveau corps d'armée pour l'armée de terre, de niveau JFACC 350 sorties/jour pour l'armée de l'air et de niveau Task Force pour la marine

4 - Étude en cours de la faisabilité d'acquisition d'une capacité intérimaire pour combler la RTC.

5. -Small Joint Operation : dans le vocabulaire OTAN, opération du niveau division ou équivalent

